

MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030

MRC DE PONTIAC

*Plan de gestion des matières résiduelles adopté par le Conseil de la MRC de
Pontiac*

Le 18 octobre 2023 (Résolution C.M. 2023-10-22)

**MRC PONTIAC
OUTAOUAIS**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
LISTE DES ILLUSTRATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	4
LEXIQUE	7
ABRÉVIATIONS.....	9
1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION	10
1.1 GÉOGRAPHIE	10
1.2 DÉMOGRAPHIE.....	17
1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES	21
2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS.....	27
2.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN.....	27
2.2 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS	28
3 BILAN DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2016 - 2020	31
4 SERVICES OFFERTS - COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE	35
4.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES...35	
4.2 MODES DE COLLECTES – DESCRIPTION ET FRÉQUENCE	47
5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	59
5.1 BILAN DU SECTEUR MUNICIPAL	59
5.2 BILAN DU SECTEUR ICI	63
5.3 BILAN DU SECTEUR CRD	65
5.4 BILAN TERRITORIAL	65
6 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	67
6.1 ORIENTATIONS.....	67

6.2	OBJECTIFS RÉGIONAUX	67
6.3	PLAN D'ACTION	71
6.4	PLAN DE COMMUNICATION	92
6.5	PLAN DE SUIVI.....	93
6.6	BUDGET PRÉVISIONNEL	95
6.7	ÉCHÉANCIER	96
7	<u>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....</u>	<u>99</u>

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	11
Figure 2 : Localisation des municipalités et du territoire non organisé de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	12
Figure 3 : Classes de populations des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)	14
Figure 4 : Carte des affectations du sol de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021).....	15
Figure 5 : Carte des pourvoiries, ZEC, réserves écologiques et de la réserve faunique de la Vérendrye sur le territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)	16
Figure 6 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (ISQ, 2020)	18
Figure 7 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019)	20
Figure 8 : Population projetée de la MRC de Pontiac sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019)	21
Figure 9 : Quantités mensuelles de déchets produits à l'échelle de la MRC en 2019 (MRC de Pontiac, 2019).....	60

Liste des tableaux

Tableau 1 : Municipalités de la MRC de Pontiac, statut et code municipal (ISQ, 2020 /MRC de Pontiac, 2019).....	13
Tableau 2 : Orientations d’aménagements du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	17
Tableau 3 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2006, 2011, 2016 et 2019 et taux de variation entre 2006 et 2019 (ISQ, 2020)	18
Tableau 4 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	19
Tableau 5 : Population permanente, saisonnière et totale équivalente des municipalités de la MRC de Pontiac (ISQ 2020 et MRC de Pontiac 2019)	20
Tableau 6 : Population projetée de la MRC de Pontiac et variation sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019).....	21
Tableau 7 : Population de la MRC de Pontiac selon le groupe d'âge 1996 à 2019 (ISQ, 2019)	22
Tableau 8 : Nombre et taux de travailleurs, revenu d'emploi médian, nombre et taux de travailleurs autonomes dans la MRC de Pontiac (ISQ, 2020).....	22
Tableau 9 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac selon les cinq principaux secteurs d'activité (Emploi Québec, 2015).....	23
Tableau 10 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par genre de compétences (Emploi Québec, 2015).....	23
Tableau 11 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par niveau de compétences (Emploi Québec, 2015).....	24
Tableau 12 : Principaux employeurs de la MRC de Pontiac (Emploi Québec, Novembre 2020) ..	25
Tableau 13 : Effectifs des unités d’évaluation de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019).....	26
Tableau 14 : Liste et coordonnées des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)	27
Tableau 15 : Liste des municipalités voisines de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019).....	27
Tableau 16 : Lieux d'enfouissement technique et distance du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac	29
Tableau 17 : Sommaire des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Pontiac.....	30
Tableau 18 : Sommaire de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.....	32
Tableau 19 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Réduction et réemploi	35
Tableau 20 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Matières recyclables	37
Tableau 21 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Compostage	39

Tableau 22 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Résidus de CRD	40
Tableau 23 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - RDD et REP	42
Tableau 24 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Déchets ultimes	43
Tableau 25 : Type de collecte et fréquence des déchets (MRC de Pontiac, 2021)	47
Tableau 26 : Sites de transfert municipaux (écocentres) (MRC de Pontiac, 2021)	48
Tableau 27 : Type de collecte des matières recyclables (MRC de Pontiac, 2021)	50
Tableau 28 : Gestion des matières recyclables du secteur municipal (MRC de Pontiac, 2021)....	51
Tableau 29 : Gestion des résidus végétaux et alimentaires (MRC de Pontiac, 2021)	52
Tableau 30 : Type de collecte des résidus verts (MRC de Pontiac, 2021)	53
Tableau 31 : Type de collecte des résidus domestiques dangereux (huiles et peintures, piles et batteries, ampoules et tubes fluorescents au mercure) (MRC de Pontiac, 2021)	55
Tableau 32 : Type de collecte des appareils électroniques (MRC de Pontiac, 2021)	56
Tableau 33 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021)	57
Tableau 34 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021)	58
Tableau 35 : Matières résiduelles éliminées du secteur résidentiel en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)	59
Tableau 36 : Matières recyclables récupérées du secteur municipal en 2019 (Recyc Québec, 2021)	60
Tableau 37 : Inventaire du secteur municipal des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)	62
Tableau 38 : Types de traitement, fréquence de vidange, quantité de boues et destination des boues des stations d'épuration du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)	62
Tableau 39 : Emplois par secteurs dans la région de l'Outaouais selon l'enquête sur la population active de 2012 (Statistique Canada, 2012)	63
Tableau 40 : Inventaire du secteur ICI des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)	64
Tableau 41 : Inventaire du secteur CRD des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)	65
Tableau 42 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)	65
Tableau 43 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac rapportée à la population permanente (MRC de Pontiac, 2021 et ISQ, 2020)	66
Tableau 44 : Données d'élimination pour la MRC de Pontiac (MELCCFP, 2019)	66
Tableau 45 : Objectifs régionaux du PGMR 2023-2030 de la MRC de Pontiac	67
Tableau 46 : Inventaire du secteur municipal et objectifs pour 2030	68

Tableau 47 : Inventaire du secteur ICI et objectifs pour 2030	69
Tableau 48 : Inventaire du secteur CRD et objectifs pour 2030.....	70
Tableau 49 : Classification des actions du PGMR 2023-2030 selon leur niveau d'importance et leur type.....	71
Tableau 50 : Classification des actions du PGMR 2023-2030 selon leur niveau d'importance et leur type.....	90
Tableau 51 : Synthèse du plan d'action du PGMR 2023 - 2030 de la MRC de Pontiac	91
Tableau 52 : Budget prévisionnel de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR 2023-2030 de la MRC de Pontiac	95
Tableau 53 : Programmes de financement	96
Tableau 54 : Échéancier de mise en œuvre du PGMR 2023-2030 de la MRC de Pontiac.....	97

LEXIQUE

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou de porte à porte.

Compostage

Procédé de traitement biologique qui permet la biodégradation (biooxydation) des matières organiques, sous l'action de microorganismes aérobies (vivant en présence d'oxygène). Les matières organiques sont d'abord mélangées à des agents structurants (ex. : copeaux de bois) pour en favoriser l'aération, puis placées en andains, en piles ou dans un réacteur. On obtient le compost après l'atteinte d'une phase thermophile (température entre 45°C et 70°C) et après une phase subséquente de maturation.

Encombrant (résidu encombrant)

Objets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Matière organique

Fraction de matière vivante (matière végétale, matière animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière résiduelle

Tout résidu de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le possesseur destine à l'abandon.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière récupérée en remplacement d'une matière vierge. Le compostage et la biométhanisation sont aussi considérés comme des procédés de recyclage.

Résidu de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Résidu de construction, de rénovation d'origine industrielle ou commerciale non fermentescible et ne contenant pas de résidus dangereux, constitué surtout de bois, de ciment, de ferraille, de panneaux de gypse, etc.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
AOMGMR	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
CRD	Construction, rénovation et démolition
ERE	Éducation relative à l'environnement
BFS	Boues de fosses septiques
BSM	Boues de stations d'épuration mécanisées
BEA	Boues d'étangs aérés
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MR	Matières résiduelles
MRC	Municipalité régionale de comté
OSBL	Organisme sans but lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SVMO	Stratégie de valorisation de la matière organique
TNO	Territoire non organisé
TMH	Tonnes de matières humides
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1 GÉOGRAPHIE

1.1.1 DESCRIPTION ET ÉTENDUE DU TERRITOIRE

Située à l'ouest de la province de Québec, plus précisément dans la région administrative de l'Outaouais, la MRC de Pontiac s'étend sur un territoire d'une superficie de 14131 km², dont plus des deux tiers sont occupés par un territoire non organisé. La MRC de Pontiac est bornée au nord par la MRC de la Vallée-de-L'Or, au nord-est et à l'est par les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, au sud par la rivière des Outaouais et la province de l'Ontario et à l'ouest par la MRC de Témiscamingue (Figure 1).

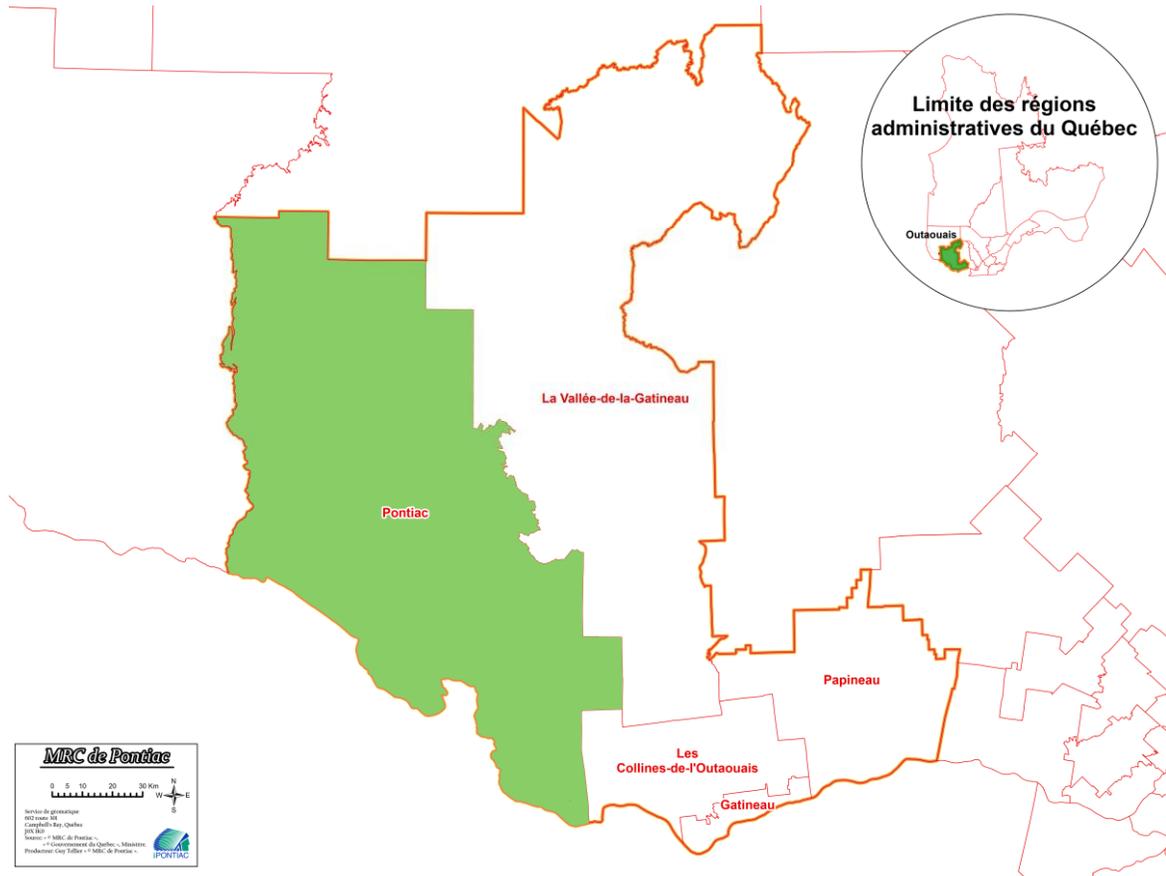
La topographie du territoire de la MRC se caractérise au sud par le relief de plaine de la rivière des Outaouais qui, au cours des ans, a profilé le paysage en y laissant çà et là des terrasses et des ravins. Le relief de plaine s'atténue graduellement vers l'ouest pour faire place au relief ondulé et aux vallées incrustées du Bouclier canadien, lequel recouvre la majeure partie du territoire. Le climat régional est de type tempéré continental, caractérisé par des hivers froids et secs et des étés chauds.

Plus de 4000 lacs et rivières sont dénombrés sur le territoire, les principales rivières étant la rivière des Outaouais, la rivière Coulonge, la rivière Dumoine, la rivière Noire et la rivière Quyon. Le milieu forestier est fortement mélangé avec prédominance de feuillus et supporte une faune variée et abondante. Le relief du territoire, la diversité du couvert végétal, l'abondance de lacs et de rivières ainsi que la présence d'une faune diversifiée confèrent à la MRC de Pontiac un avantage notable pour les villégiateurs, les plaisanciers et les amateurs de chasse, de pêche et de plein air.

L'accès routier à la région se fait essentiellement par la route nationale 148 qui permet de rejoindre Gatineau au Québec et Pembroke en Ontario. Quelques accès routiers secondaires (routes régionales 301, 303 et 366) relient les petites localités aux MRC situées à l'est, alors qu'un large réseau de chemins forestiers joint le territoire de la MRC aux territoires forestiers de la région de MRC Témiscamingue.

La MRC de Pontiac englobe 18 municipalités et un territoire non organisé (Lac-Nilgaut). La superficie totale des 18 municipalités est de 4255 km², tandis que celle de Lac-Nilgaut est de 9876 km² (Figure 2).

Figure 1 : Localisation de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)



Les 18 municipalités de la MRC, leur code et statut municipal sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Municipalités de la MRC de Pontiac, statut et code municipal (ISQ, 2020 /MRC de Pontiac, 2019)

Municipalités/TNO	Statut	Code	Milieu
Alleyn-et-Cawood	Municipalité	84050	Rural
Bristol	Municipalité	84005	Rural
Bryson	Municipalité	84025	Semi-urbain
Campbell's Bay	Municipalité	84030	Urbain
Chichester	Canton	84090	Rural
Clarendon	Municipalité	84015	Rural
Fort-Coulonge	Village	84060	Urbain
Lac-Nilgaut	Territoire non organisé	84902	Rural
L'Île-du-Grand-Calumet	Municipalité	84035	Rural
L'Isle-aux-Allumettes	Municipalité	84082	Urbain et rural
Litchfield	Municipalité	84040	Rural
Mansfield-et-Pontefract	Municipalité	84065	Semi-urbain et rural
Otter Lake	Municipalité	84055	Semi-urbain et rural
Portage-du-Fort	Village	84020	Semi-urbain et rural
Rapides-des-Joachims	Municipalité	84100	Rural
Shawville	Municipalité	84010	Urbain
Sheenboro	Municipalité	84095	Rural
Thorne	Municipalité	84045	Rural
Waltham	Municipalité	84070	Rural

ISQ, 2020 / Service géomatique MRC de Pontiac

L'ensemble de la MRC se qualifie davantage comme une région rurale, bien que des distinctions soient faites entre les municipalités, où celles-ci se répartissent en milieux urbains, semi-urbains et ruraux (Figure 3 et Tableau 1).

Les milieux urbains se caractérisent par une densité d'occupation plus élevée et par la présence de services publics, commerciaux et d'utilités publiques. En milieu rural, on retrouve une forte utilisation forestière, agricole ou récréative des sols (Figure 4).

Le territoire de la MRC de Pontiac renferme 14 pourvoies à droits exclusifs, 3 zones d'exploitation contrôlée (ZEC Rapides des Joachims, ZEC Saint-Patrice et ZEC Pontiac), 4 réserves écologiques et une partie de la réserve faunique La Vérendrye (Figure 5).

Aucun territoire de juridiction fédérale (bases militaires, parcs fédéraux ou réserves autochtones) ne se trouve sur le territoire de la MRC.

Figure 3 : Classes de populations des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

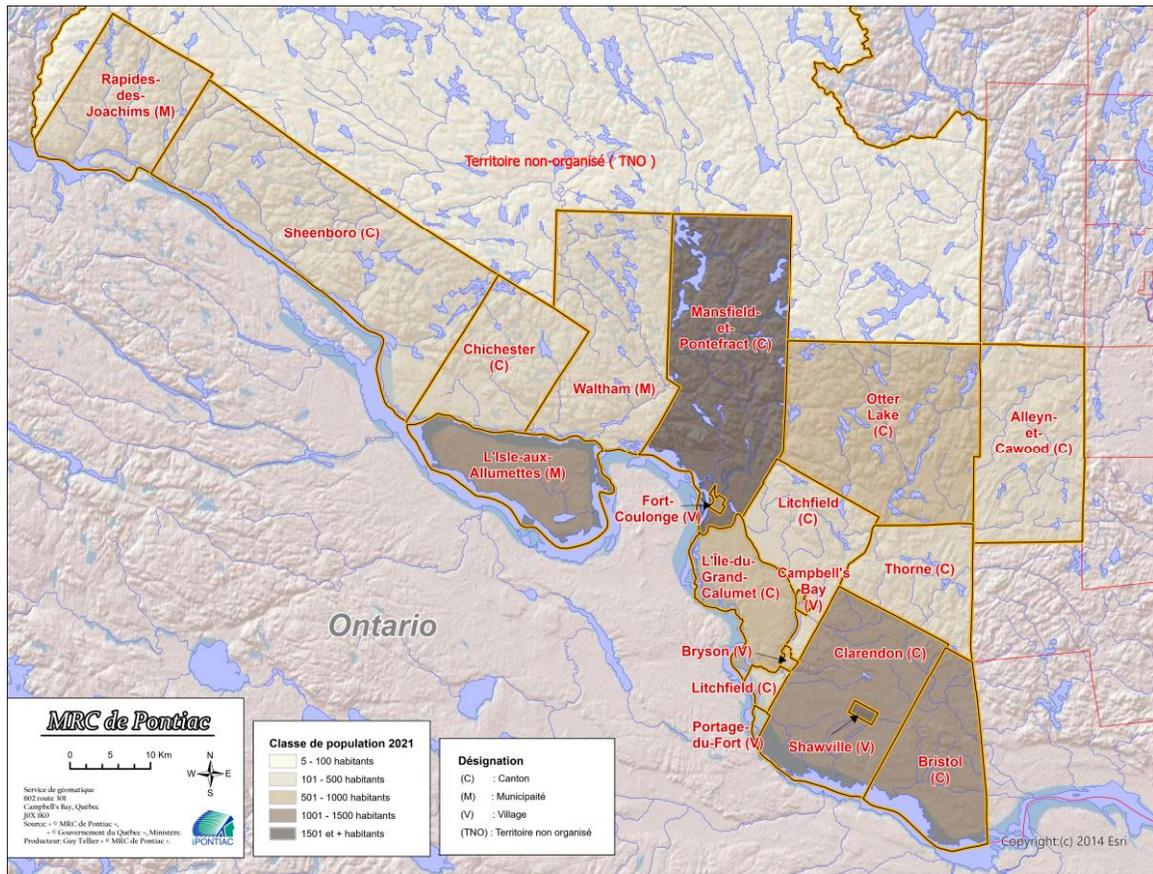


Figure 4 : Carte des affectations du sol de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

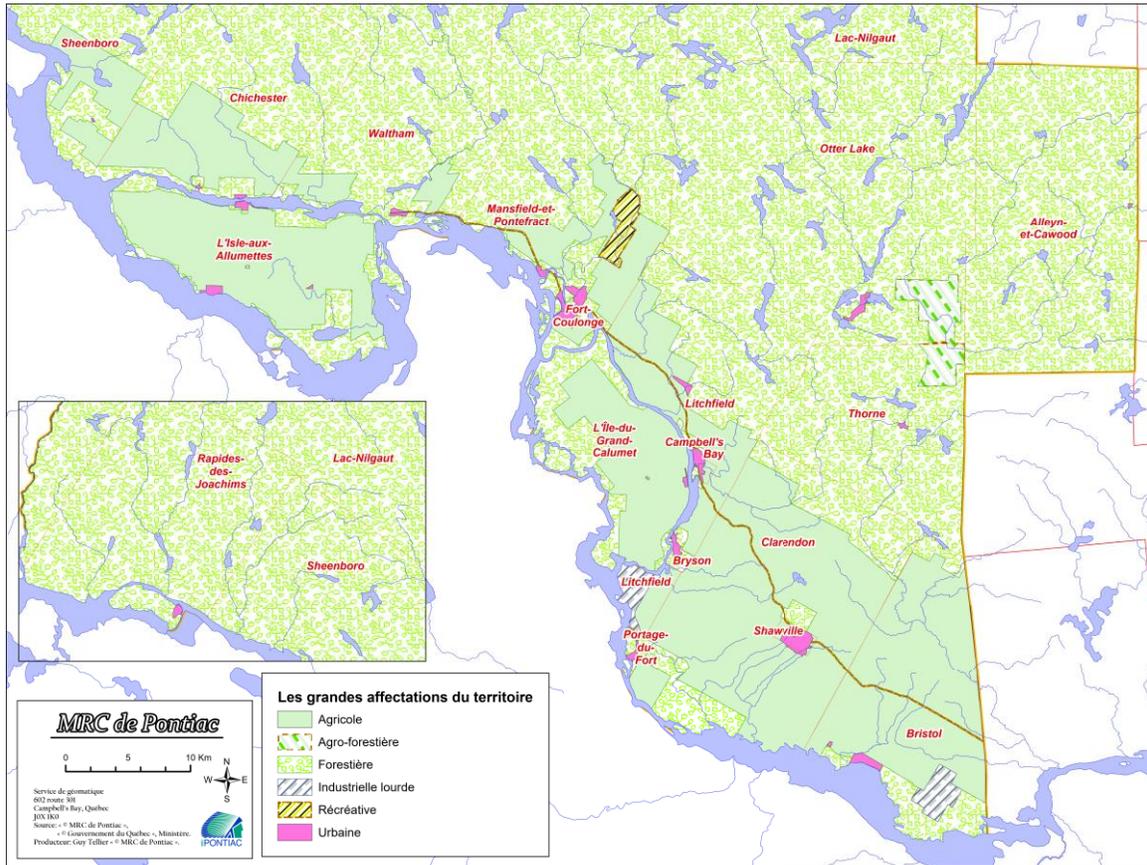
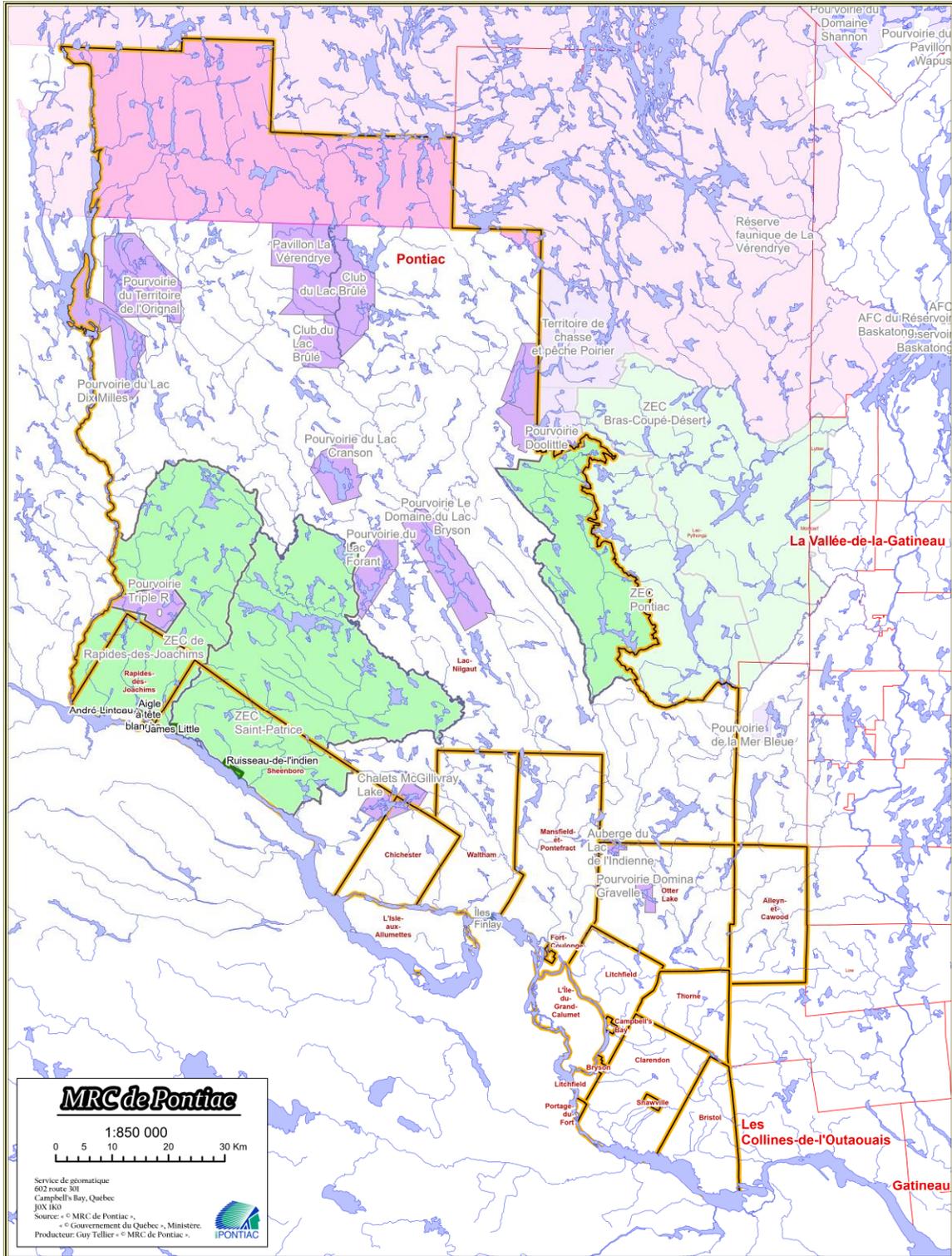


Figure 5 : Carte des pourvoires, ZEC, réserves écologiques et de la réserve faunique de la Vérendrye sur le territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)



1.1.2 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Actuellement, les principaux enjeux et les préoccupations de la MRC de Pontiac en matière d'aménagement du territoire se regroupent en 8 thèmes globaux dont les orientations sont présentées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Orientations d'aménagements du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

Thèmes	Orientations
Milieu forestier	Favoriser l'aménagement durable de la forêt et la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier
Milieu agricole	1 : Consolider la vocation agricole des parties du territoire dont la fonction dominante est l'agriculture 2 : Diversifier les activités dans les secteurs agricoles marginaux
Urbanisation	1 : Consolider la vocation urbaine de Campbell's Bay, Shawville, Fort-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract et Chapeau 2 : Confirmer le rôle de centre intermédiaire des villages de Bryson, Davidson, Otter Lake, Grand-Calumet et Portage-du-Fort 3 : Maintenir le rôle de centres locaux de Bristol, Norway Bay, Vinton, Ladysmith, Danford Lake, Waltham, Chichester, Saint-Joseph, Desjardinsville, Sheenboro et Rapides-des-Joachims
Industrie	Structurer l'activité industrielle sur tout le territoire de la MRC
Milieu riverain	Planifier l'occupation et l'utilisation des rives, des lacs et des cours d'eau du territoire
Tourisme	Consolider la vocation récréative et touristique du territoire
Eau	Préserver la qualité de la ressource en eau sur l'ensemble du territoire
Chasse/pêche sur terres publiques	Interdire toute nouvelle pourvoirie avec droits exclusifs ou ZEC ainsi que leur agrandissement sur tout le territoire de la MRC

1.2 DÉMOGRAPHIE

1.2.1 RÉPARTITION DE LA POPULATION

Afin de pouvoir évaluer les quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Pontiac, il est essentiel de connaître les effectifs de population ainsi que les variations attendues dans le futur.

En raison du caractère récréotouristique de la MRC de Pontiac, la population saisonnière a également été prise en compte dans les calculs.

1.2.1.1 POPULATION PERMANENTE

Les chiffres utilisés pour la population des différentes municipalités de la MRC de Pontiac sont tirés des statistiques publiées par l'Institut de la Statistique du Québec en février 2020.

En 2019, la population permanente de la MRC de Pontiac est de 14158 personnes (Tableau 3). Les plus fortes concentrations démographiques se trouvent dans les municipalités de Mansfield-et-Pontefract (2345), de Shawville (1554), de Fort-Coulonge (1380), de L'Isle-aux-Allumettes (1314), de Clarendon (1235) et de Bristol (1038) (Figure 6). Toutes les autres municipalités ont moins de 1000 résidents permanents en 2019.

Tableau 3 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2006, 2011, 2016 et 2019 et taux de variation entre 2006 et 2019 (ISQ, 2020)

Municipalités/TNO	Population permanente				Variation
	2006	2011	2016	2019	06-19
Alleyn-et-Cawood	186	193	172	171	-8%
Bristol	1250	1130	1032	1038	-17%
Bryson	623	646	696	697	12%
Campbell's Bay	749	777	746	736	-2%
Chichester	390	369	350	345	-12%
Clarendon	1261	1186	1257	1235	-2%
Fort-Coulonge	1529	1388	1432	1380	-10%
Lac-Nilgaut	5	5	5	5	0%
L'Île-du-Grand-Calumet	787	722	629	632	-20%
L'Isle-aux-Allumettes	1447	1351	1332	1314	-9%
Litchfield	483	454	463	459	-5%
Mansfield-et-Pontefract	2056	2181	2298	2345	14%
Otter Lake	979	1078	933	926	-5%
Portage-du-Fort	291	269	235	214	-26%
Rapides-des-Joachims	172	169	156	150	-13%
Shawville	1596	1650	1581	1554	-3%
Sheenboro	167	131	130	120	-28%
Thorne	425	397	447	463	9%
Waltham	360	386	377	374	4%
Total	14756	14482	14271	14158	-4%

ISQ, 2020

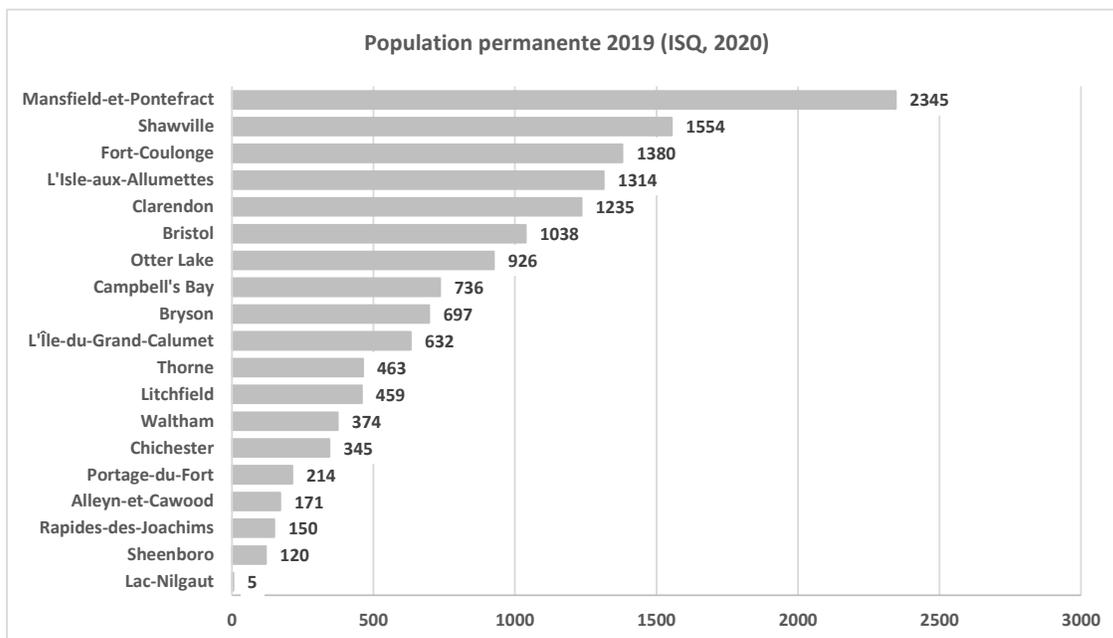


Figure 6 : Population permanente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (ISQ, 2020)

1.2.1.2 POPULATION SAISONNIÈRE

Le calcul de la population saisonnière est basé sur les données et hypothèses suivantes :

- nombre de résidences secondaires (chalets et maisons de villégiature) du rôle d'évaluation 2019 ;

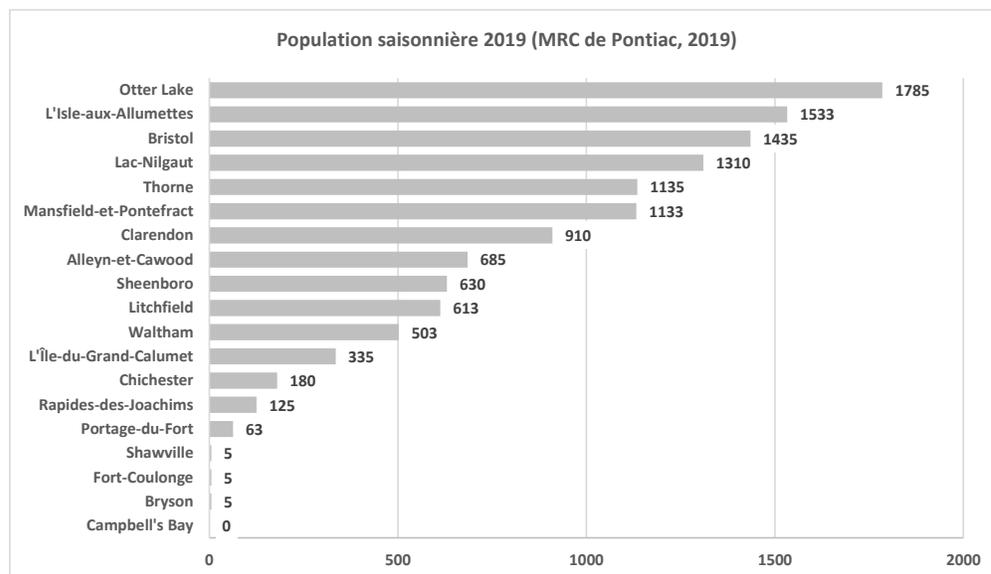
Le Tableau 4 présente les logements saisonniers et la population saisonnière estimée par municipalité pour l'année 2019. En 2019, la population saisonnière de la MRC de Pontiac est estimée à 12388 personnes (Tableau 4). Les municipalités ayant les plus fortes populations saisonnières sont Otter Lake (1785), L'Isle-aux-Allumettes (1533), Bristol (1435), Lac-Nilgaut (1310), Thorne (1135) et Mansfield-et-Pontefract (1135) (Figure 7). Toutes les autres municipalités ont des populations saisonnières inférieure à 1000.

Tableau 4 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

Municipalités/TNO	Chalets, maisons de villégiature	Population saisonnière
Alleyn-et-Cawood	274	685
Bristol	574	1435
Bryson	2	5
Campbell's Bay	0	0
Chichester	72	180
Clarendon	364	910
Fort-Coulonge	2	5
Lac-Nilgaut	524	1310
L'Île-du-Grand-Calumet	134	335
L'Isle-aux-Allumettes	613	1533
Litchfield	245	613
Mansfield-et-Pontefract	453	1133
Otter Lake	714	1785
Portage-du-Fort	25	63
Rapides-des-Joachims	50	125
Shawville	2	5
Sheenboro	252	630
Thorne	454	1135
Waltham	201	503
Total	4955	12388

MRC de Pontiac, 2019

Figure 7 : Logements saisonniers et population saisonnière estimée des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019)



1.2.1.3 POPULATION TOTALE ÉQUIVALENTE

Le Tableau 5 présent la population permanente, la population saisonnière et la population totale équivalente des municipalités de la MRC de Pontiac en 2019. Seule la moitié de la population saisonnière est prise en compte dans le calcul de la population totale équivalente car cette population est présente environ 6 mois/an dans la MRC.

Tableau 5 : Population permanente, saisonnière et totale équivalente des municipalités de la MRC de Pontiac (ISQ 2020 et MRC de Pontiac 2019)

Municipalités/TNO	Population permanente	Population saisonnière	Population totale équivalente
Alleyn-et-Cawood	171	685	514
Bristol	1038	1435	1756
Bryson	697	5	700
Campbell's Bay	736	0	736
Chichester	345	180	435
Clarendon	1235	910	1690
Fort-Coulonge	1380	5	1383
Lac-Nilgaut	5	1310	660
L'Île-du-Grand-Calumet	632	335	800
L'Isle-aux-Allumettes	1314	1533	2080
Litchfield	459	613	765
Mansfield-et-Pontefract	2345	1133	2911
Otter Lake	926	1785	1819
Portage-du-Fort	214	63	245
Rapides-des-Joachims	150	125	213
Shawville	1554	5	1557
Sheenboro	120	630	435
Thorne	463	1135	1031
Waltham	374	503	625
Total	14158	12388	20352

ISQ, 2020 et MRC de Pontiac, 2019

1.2.2 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) a publié les projections démographiques 2016-2041 à l'échelle des MRC du Québec. Les projections élaborées pour la MRC de Pontiac indiquent une diminution de la population permanente d'environ 8% sur un horizon de 25 ans. Le Tableau 6 et la Figure 8 présentent ces projections démographiques quinquennales à l'horizon 2041, le point de départ étant 2016.

Tableau 6 : Population projetée de la MRC de Pontiac et variation sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019)

	Année						Variation (%)
MRC de Pontiac	2016	2021	2026	2031	2036	2041	2016-2041
Population	14300	14000	13800	13500	13300	13200	-8%

ISQ, 2019

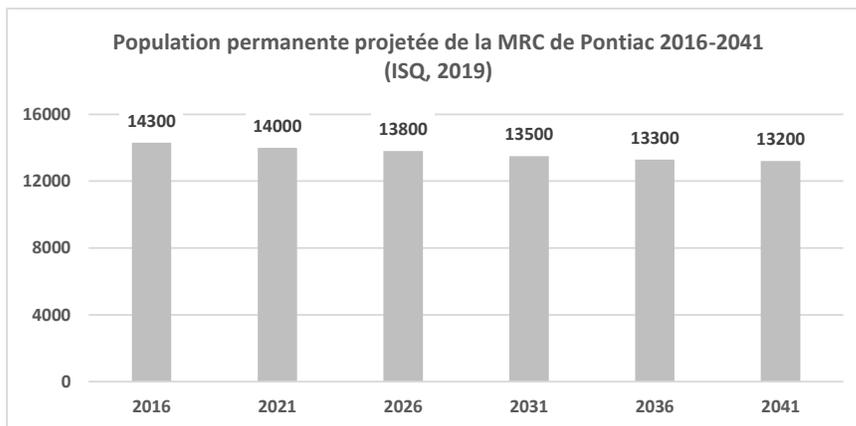


Figure 8 : Population projetée de la MRC de Pontiac sur la période 2016-2041 (ISQ, 2019)

1.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-ÉCONOMIQUES

1.3.1 STRUCTURE SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.3.1.1 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Depuis les années 1970, la MRC de Pontiac a connu une décroissance et un vieillissement de sa population. Les données de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) sur la période 1996 à 2019 indiquent une baisse de population de l'ordre de 10% (Tableau 7). On note également que la tranche d'âge 0-44 ans a diminué entre 1996 et 2019 et que celle des 45 ans et plus a augmenté sur la même période, démontrant le vieillissement de la population de la MRC de Pontiac.

Tableau 7 : Population de la MRC de Pontiac selon le groupe d'âge 1996 à 2019 (ISQ, 2019)

Tranches d'âge	Année						Variation (%)
	1996	1999	2004	2009	2014	2019	1996-2019
0-14 ans	3 265	3 060	2 569	2 194	2 016	1 965	-40%
15-24 ans	1 904	1 814	1 770	1 790	1 601	1 393	-27%
25-34 ans	2 141	1 809	1 368	1 242	1 312	1 369	-36%
35-44 ans	2 424	2 461	2 222	1 701	1 410	1 327	-45%
45-54 ans	2 111	2 180	2 263	2 513	2 248	1 781	-16%
55-64 ans	1 592	1 697	2 073	2 440	2 533	2 690	+69%
65-74 ans	1 417	1 352	1 355	1 541	1 952	2 202	+55%
75 ans et +	928	965	1 121	1 183	1 256	1 414	+52%
Total	15 782	15 338	14 741	14 604	14 328	14 141	-10%
0-44 ans	9 734	9 144	7 929	6 927	6 339	6 054	-38%
45 ans et +	6 048	6 194	6 812	7 677	7 989	8 087	+34%

ISQ, 2019

1.3.1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les sources de données utilisées pour établir le profil socio-économique de la MRC de Pontiac sont les suivantes :

- Évolution du marché du travail dans les MRC, ISQ 2020 (Données 2017 et 2018) ;
- Portrait de la main-d'œuvre et de l'emploi de la MRC de Pontiac de 2015, publié par Emploi-Québec et basé sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (ENM) ;
- Portrait agroalimentaire de la MRC de Pontiac publié par le MAPAQ en 2013.

Selon le document produit par l'ISQ en 2020 « Évolution du marché du travail dans les MRC, la MRC comprend 4291 travailleurs en 2018, le taux de travailleur est de 64.3%, le revenu médian est de 36466 \$/an et le nombre de travailleurs autonomes est de 949. Les travailleurs autonomes représentent 11.3% des travailleurs (Tableau 8).

En 2016, le taux de chômage était de 10,5 % (ODO, 2020 : État de situation socioéconomique de l'Outaouais et de ses territoires).

Tableau 8 : Nombre et taux de travailleurs, revenu d'emploi médian, nombre et taux de travailleurs autonomes dans la MRC de Pontiac (ISQ, 2020)

Indicateurs	Année		Variation (%)
	2017	2018	2017-2018
Nombre de travailleurs ¹	4415	4291	-2.8%
Taux de travailleurs (%)	64.4	64.3	-0.1%
Revenu d'emploi médian (\$/an) ²	34440	36466	5.9%
Travailleurs autonomes ³	-	949	-10.0%
Taux de travailleurs autonomes (%)	-	11.3%	-

ISQ, 2020

¹ Personnes de 25 à 64 ans qui occupent un emploi (employés ou travailleurs autonomes)

² Valeur centrale séparant en deux parties égales un groupe donné de travailleurs ayant des revenus d'emploi

³ particuliers qui exploitent une entreprise individuelle ou exercent une profession à titre de propriétaire unique ou de membre d'une société de personnes

En ce qui concerne le nombre d'emplois par secteur d'activité, on remarque que les résidents de la MRC de Pontiac travaillent majoritairement dans le secteur des services à la population, comme le montre le Tableau 9. Le seul secteur axé sur la production des biens qui se retrouve parmi les cinq plus gros employeurs est la construction.

Tableau 9 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac selon les cinq principaux secteurs d'activité (Emploi Québec, 2015)

Secteurs d'activité	Total	
	Effectifs	%
Toutes les industries	5620	-
Soins de santé et assistance sociale	790	14.1%
Commerce	660	11.7%
Administrations publiques	610	10.9%
Construction	590	10.5%
Services d'enseignement	455	8.1%
Autres secteurs	2515	44.8%

Emploi Québec, 2015 (Enquête nationale auprès des ménages, 2011)

Les résidents de la MRC de Pontiac exercent majoritairement leurs compétences dans le domaine des métiers, du transport, de la machinerie et des domaines apparentés, comme le montre le Tableau 10, avec 21.5% des personnes en emploi. Le domaine de la vente et des services occupe le deuxième rang avec une représentativité des personnes en emploi de 17.6%, puis le domaine des affaires, de la finance et de l'administration avec 14.3%. À l'autre extrême, les travailleurs reliés aux arts, à la culture et aux loisirs ne représentent que 1.8% des personnes en emploi résidant dans ce territoire.

Tableau 10 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par genre de compétences (Emploi Québec, 2015)

Types de compétences *	Total	
	Effectifs	%
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	1210	21.5%
Vente et services	990	17.6%
Affaires, finance et administration	805	14.3%
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	740	13.2%
Gestion	660	11.7%
Secteur de la santé	430	7.7%
Fabrication et services d'utilité publique	295	5.2%
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	210	3.7%
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	180	3.2%
Arts, culture, sports et loisirs	100	1.8%
Total	5620	-

* Les types de compétences sont ceux de la classification nationale des professions (CNP)
Emploi Québec, 2015 (Enquête nationale auprès des ménages, 2011)

Dans la MRC de Pontiac, les personnes occupant un emploi de niveau intermédiaire (diplôme d'études secondaires) et de niveau technique (formation professionnelle et technique) représentent 60.9% des travailleurs (Tableau 11). On note également la présence d'emplois de niveau élémentaire (aucune exigence scolaire particulière) représentant 14% des emplois occupés par les résidents de la MRC. Ceux de niveau professionnel (formation universitaire en général) ainsi que les postes de gestion totalisent respectivement 14.3% et 11.7% du total des travailleurs.

Tableau 11 : Personnes en emploi résidant dans la MRC de Pontiac par niveau de compétences (Emploi Québec, 2015)

Niveau de compétence	Total	
	Effectifs	%
Technique	1725	30.7%
Intermédiaire	1700	30.2%
Élémentaire	785	14.0%
Professionnel	750	13.3%
Gestion	660	11.7%
Total	5620	

Emploi Québec, 2015 (Enquête nationale auprès des ménages, 2011)

Les principaux employeurs situés sur le territoire de la MRC de Pontiac sont présentés dans le Tableau 12. Les données présentées sont issues du répertoire des entreprises d'Emploi-Québec disponible en ligne. Les entreprises, commerces et institutions (ICI) présentées sont celles ayant un nombre d'employés supérieur à 20.

Parmi les ICI employant plus de 20 personnes, on trouve notamment sept institutions scolaires (écoles primaires et secondaires), trois institutions de soins (hôpital, personnes âgées, personnes ayant une incapacité), trois supermarchés, trois restaurants, un poste de police, une entreprise agricole, une entreprise de loisir (rafting), une entreprise fabriquant du béton, un groupe de producteurs forestiers, une entreprise de transport de personnes, une banque, une assurance, une administration municipale et une quincaillerie.

Les matières résiduelles générées communes à toutes les grandes ICI du territoire, en plus des ordures ménagères, proviennent des activités de bureau. On retrouve des matières recyclables (papier, carton, verre, métal, plastique), des cartouches d'encre, des piles et des batteries.

Certaines ICI ont également des matières résiduelles spécifiques en lien avec leurs activités. Les institutions scolaires offrant un service de restauration, les restaurants génèrent des matières organiques provenant des restes de repas et des résidus de confection des repas. L'entreprise Bryson Farms offrant des produits agricoles et des produits agroalimentaires génère également des matières organiques.

La quincaillerie et les supermarchés génèrent de grandes quantités de matières résiduelles recyclables en lien avec les nombreux produits emballés arrivant aux magasins. Les supermarchés produisent également des matières organiques issus des produits périssables invendus et périmés.

Tableau 12 : Principaux employeurs de la MRC de Pontiac (Emploi Québec, Novembre 2020)

Localisation / ICI	Employés	SCIAN	SCIAN	Secteur d'activité
Campbell's Bay				
Campbell's Bay Ciment	20 à 49	Fabrication de béton préparé	327320	Fabrication
École Primaire Saint-John's	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Sûreté du Québec	20 à 49	Services de police provinciaux	912130	Administrations
Municipalité Régionale de Comté du Pontiac	20 à 49	Autres services des administrations publiques	913910	Administrations
Fort-Coulonge				
École Primaire Poupore	50 à 99	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Le Mont d'Or	20 à 49	Services aux personnes âgées et handicapés	624120	Soins de santé
École Secondaire Sieur de Coulonge	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Spuce Holme Inn	20 à 49	Hôtels	721111	Hébergement et restauration
L'Isle-aux-Allumettes				
Le Club Rivière	20 à 49	Restaurants à service complet	722511	Hébergement et restauration
École Dr Wilbert Keon	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
École Primaire et Secondaire Dr Wilbert Keon	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Mansfield-et-Pontefract				
Esprit Rafting Adventures / Auberge Esprit	20 à 49	Camps récréatifs et de vacances	721213	Hébergement et restauration
Groupement Forestier du Pontiac	20 à 49	Activités de soutien à la foresterie	115310	Foresterie
Métro	50 à 99	Supermarchés et autres épiceries	445110	Commerce de détail
Restaurant Francoeur Steak House	20 à 49	Restaurants à service complet	722511	Hébergement et restauration
Shawville				
Autobus Lasalle	100 à 199	Transport scolaire et transport d'employés par autobus	485410	Transport et entreposage
Banque Royale du Canada	20 à 49	Activités bancaires aux particuliers et aux entreprises	522111	Finance et assurances
Canadian Tire Shawville	20 à 49	Magasins de fournitures pour la maison et l'auto	452991	Commerce de détail
CHSLD du Pontiac	50 à 99	Établissements de soins pour personnes âgées	623310	Soins de santé
CH du Pontiac	200 à 499	Hôpitaux généraux	623310	Soins de santé
École Primaire Dr S.E. McDowell	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
École Secondaire Pontiac	20 à 49	Écoles primaires et secondaires	611110	Enseignement
Ferme Bryson / Bryson Farms	20 à 49	Autres cultures de légumes et de melons	111219	Agriculture
Promutuel Assurance La Vallée	20 à 49	Agences et courtiers d'assurance	524210	Finance et assurances
Tigre Géant	20 à 49	Grands magasins	452110	Commerce de détail
Joanne's Valumart Shawville	50 à 99	Supermarchés et autres épiceries	445110	Commerce de détail

Emploi Québec, Novembre 2020

1.3.1.3 PROFIL DES LOGEMENTS

Selon le service d'évaluation de la MRC de Pontiac, le nombre total de logements en 2019, comprenant les logements unifamiliaux, les multi logements et les chalet et maisons de villégiature, est de 10118 (Tableau 13).

Les logements de type «unifamilial» et les logements de type saisonnier représentent respectivement 47% et 49% des logements totaux. Les immeubles multi-logement sont peu représentés dans la MRC et représentent 4% des logements.

Tableau 13 : Effectifs des unités d'évaluation de la MRC de Pontiac en 2019 (MRC de Pontiac, 2019)

Types de logement	Effectif	%
Unifamilial	4784	47%
Multi-logement	379	4%
Chalet, maison de villégiature	4955	49%
Total	10118	

MRC de Pontiac, 2019

2 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS LOCALES VISÉES PAR LE PLAN

2.1.1 LISTE DES MUNICIPALITÉS VISÉES ET DES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES

2.1.1.1 LISTE ET COORDONNÉES DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PONTIAC

Le Tableau 14 présente la liste des 18 municipalités de la MRC de Pontiac ainsi que leurs coordonnées. À ces 18 municipalités s'ajoute le territoire non-organisé de Lac-Nilgaut.

Tableau 14 : Liste et coordonnées des municipalités de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

Municipalités	Coordonnées postales	Téléphone
Alleyn-et-Cawood	10 ch. Dondee, C.P. 75, Danford Lake (Qc), J0X 1P0	819 467-2941
Bristol	32 ch. d'Aylmer, Bristol (Qc), J0X 1G0	819 647-5555
Bryson	833 rue Principale, C.P. 190, Bryson (Qc), J0X 1H0	819 648-5940
Campbell's Bay	59 rue Leslie, C.P. 157, Campbell's Bay (Qc), J0X 1K0	819 648-5811
Chichester	75 rue Notre-Dame, C.P. 100, Chapeau (Qc), J0X 1M0	819 689-2266
Clarendon	C-427 route 148, C.P. 777, Shawville (Qc), J0X 2Y0	819 647-3862
Fort-Coulonge	134 rue Principale, C.P. 640, Fort-Coulonge (Qc), J0X 1V0	819 683-2259
L'Île-du-Grand-Calumet	8 rue Brizard, C.P. 130, Île-du-Grand-C. (Qc), J0X 1J0	819 648-5965
L'Isle-aux-Allumettes	75 rue Notre-Dame, C.P. 100, Chapeau (Qc), J0X 1M0	819 689-2266
Litchfield	1362 route 148, C.P. 340, Campbell's Bay (Qc), J0X 1K0	819 648-5511
Mansfield-et-Pontefract	300 rue Principale, Mansfield-et-Pontefract (Qc), J0X 1R0	819 683-2944
Otter Lake	15 av. Palmer, C.P. 70, Otter Lake (Qc), J0X 2P0	819 453-7049
Portage-du-Fort	24 rue Church, C.P. 130, Portage-du-Fort (Qc), J0X 2T0	819 647-2767
Rapides-des-Joachims	48 rue de l'Église, C.P. 2-10, Rapides-des-J. (Qc), J0X 3M0	613 586-2532
Shawville	350 rue Main, C.P. 339, Shawville (Qc), J0X 2Y0	819 647-2979
Sheenboro	59 ch. de Sheenboro, Sheenboro (Qc), J0X 2Z0	819 689-5022
Thorne	775 route 366, Ladysmith (Qc), J0X 2A0	819 647-3206
Waltham	69 rue Hôtel-de-Ville, C.P. 160, Waltham, Qc, J0X 3H0	819 689-2057

MRC de Pontiac, 2019

2.1.1.2 LISTE ET COORDONNÉES DES MUNICIPALITÉS VOISINES DE LA MRC DE PONTIAC

La MRC de Pontiac est bornée au nord par la MRC de la Vallée-de-l'Or, au nord-est et à l'est par les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et des Collines-de-l'Outaouais, au sud par la province de l'Ontario et à l'ouest par la MRC de Témiscamingue. Le Tableau 15 présente la liste des municipalités voisines de la MRC de Pontiac et situées au Québec.

Tableau 15 : Liste des municipalités voisines de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2019)

MRC	Municipalités voisines
MRC de la Vallée-de-l'Or	Réservoir-Dozois (TNO)
MRC de Témiscamingue	Les Lacs-du-Témiscamingue (TNO)
MRC des Collines-de-l'Outaouais	La Pêche Pontiac
MRC de la Vallée-de-la-Gatineau	Lac-Pythonga (TNO) Cayamant Gracefield Kazabazua Low

MRC de Pontiac, 2019

2.2 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

2.2.1 ORGANISATION GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

2.2.1.1 RESPONSABILITÉS DE LA MRC DE PONTIAC

Sur le territoire de la MRC de Pontiac, la planification de la gestion des matières résiduelles est sous la responsabilité de la MRC, de même que le transfert et l'élimination des matières ultimes résiduelles.

La MRC de Pontiac est également responsable de la gestion des matières résiduelles dans le territoire non-organisé de Lac-Nilgaut.

En 2011, le règlement 179-2011 concernant la déclaration de compétence par la MRC de Pontiac à l'égard de l'ensemble des municipalités locales relativement au transfert et à l'élimination des matières résiduelles ultimes a été adopté.

En 2019, un appel d'offre pour le transfert et l'élimination des déchets de l'ensemble du territoire a abouti à la signature d'un contrat unique avec l'entreprise McGrimmon. Ce contrat est valable pour une période de 3 ans et 2 périodes optionnelles d'une année.

Afin de permettre aux utilisateurs du TNO de se départir de leurs déchets et leurs matières recyclables, des ententes annuelles sont signées entre la MRC et 4 municipalités, à savoir Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims, Otter Lake et Sheenboro. Ces ententes prévoient l'accès pour les utilisateurs du TNO aux sites de réception municipaux et une compensation financière de la MRC aux municipalités concernées pour le service rendu.

2.2.1.2 RESPONSABILITÉS DES MUNICIPALITÉS

La collecte des déchets et autres matières résiduelles, y compris les matières recyclables et les matières organiques, sont sous la responsabilité des municipalités locales.

Il existe deux modes de fonctionnement différents pour la collecte des matières résiduelles selon les municipalités de la MRC de Pontiac :

- l'apport volontaire des matières résiduelles par les citoyens et les utilisateurs du territoire non-organisé à des sites de réception municipaux ou directement au centre de transfert régional ;
- collecte porte à porte des matières résiduelles sur une base hebdomadaire ou bihebdomadaire et apport des matières résiduelles aux différents sites de réception municipaux.

Les matières résiduelles sont ensuite transportées des sites de réception municipaux vers le centre de transfert régional. Enfin, l'entreprise McGrimmon se charge de l'élimination des matières résiduelles en les transportant vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute. Ce LET est le plus proche lieu d'enfouissement technique du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac, soit à 210 km (Tableau 16).

Tableau 16 : Lieux d'enfouissement technique et distance du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac

LET	Exploitant	Adresse	Distance
Lachute	RCI	6985, ch. des Sources, Lachute, QC	210 km
Sainte-Sophie	Waste Management	2535, 1 ^{ère} Rue, Sainte-Sophie, QC	240 km
Lachenaie	BFI	3779, ch. des 40 Arpents, Lachenaie, QC	280 km

MRC de Pontiac, 2019

Depuis le 1er Avril 2010, tous les sites d'enfouissement en tranchée sur le territoire de la MRC ont été fermés, conformément au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). Toutes les matières résiduelles municipales de la MRC sont actuellement envoyées au LET de Lachute et tous les autres déchets (ICI, CRD) sont sous gestion privée.

2.2.1.3 RECENSEMENT DES ENTENTES INTERMUNICIPALES

Le Tableau 17 présente les ententes intermunicipales concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 17 : Sommaire des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Pontiac

Titre de l'entente	Date de signature	Parties liées	Sujet ou portée de l'entente	État de l'entente
Règlement 179-2011 concernant la déclaration de compétence par la MRC de Pontiac à l'égard de l'ensemble des municipalités locales relativement au transfert et à l'élimination des matières résiduelles ultimes	23-nov-11	18 municipalités et MRC	Déclaration de compétence de la MRC de Pontiac à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien pour le transfert et l'élimination des matières résiduelles ultimes	En cours, entente pérenne
Entente relative à la mie à disposition de bennes à ordures et recyclage au lieu de dépôt de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract pour les utilisateurs du TNO en provenance du chemin du Bois-Franc	16-janv-21	MRC et Mansfield-et-Pontefract	Partenariat entre la MRC et la municipalité de Mansfield-et-Pontefract pour les services fournis aux utilisateurs du TNO (gestion des déchets ménagers et des matières recyclables)	En cours, durée d'une année, renouvelable automatiquement
Entente relative à la mie à disposition de bennes à ordures et recyclage au lieu de dépôt de la municipalité d'Otter Lake pour les utilisateurs du TNO en provenance du chemin Picanoc	16-janv-21	MRC et Otter Lake	Partenariat entre la MRC et la municipalité de Otter Lake pour les services fournis aux utilisateurs du TNO (gestion des déchets ménagers et des matières recyclables)	En cours, durée d'une année, renouvelable automatiquement
Entente relative à la mie à disposition de bennes à ordures et recyclage au lieu de dépôt de la municipalité de Sheenboro pour les utilisateurs du TNO en provenance du chemin Schyan	16-janv-21	MRC et Sheenboro	Partenariat entre la MRC et la municipalité de Sheenboro pour les services fournis aux utilisateurs du TNO (gestion des déchets ménagers et des matières recyclables)	En cours, durée d'une année, renouvelable automatiquement
Entente relative à la mie à disposition de bennes à ordures et recyclage au lieu de dépôt de la municipalité de Rapides-des-Joachims pour les utilisateurs du TNO en provenance du chemin Rapides-des-Joachims	16-janv-21	MRC et Rapides-des-Joachims	Partenariat entre la MRC et la municipalité de Rapides-des-Joachims pour les services fournis aux utilisateurs du TNO (gestion des déchets ménagers et des matières recyclables)	En cours, durée d'une année, renouvelable automatiquement

2.2.2 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX QUI ENCADRENT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Deux municipalités de la MRC de Pontiac disposent d'un règlement en rapport avec la gestion des matières résiduelles, Thorne et Campbell's Bay.

Le règlement de la municipalité de Thorne porte sur le mode de facturation des déchets domestiques et oblige les citoyens à disposer des étiquettes sur les sacs d'ordures ou de recyclage qu'ils apportent au site de réception municipal.

Le règlement de la municipalité de Campbell's Bay porte sur différents aspects en lien avec le fonctionnement du site de réception municipal (accès pour les citoyens de Campbell's Bay seulement, heures d'ouverture, matières résiduelles acceptées et non acceptées). Le règlement précise également les jours de collecte.

3 BILAN DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2016 - 2020

Cette section fait le bilan du PGMR 2016-2020 et la mise en œuvre du plan d'action. Ce bilan a permis de reprendre des actions non réalisées ou non complétées dans le plan d'action du présent PGMR, tel que présentés dans la section « Plan de gestion des matières résiduelles » du présent plan.

La MRC de Pontiac dresse un bilan mitigé du PGMR 2016-2020. Certaines actions ont pu être complétées totalement ou partiellement et d'autres n'ont pues être menées à bien (Tableau 18). C'est ce bilan qui explique la reconduite de certaines mesures dans le PGMR 2023-2030.

Tableau 18 : Sommaire de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020

Orientation	Action	Réussite	Réussite partielle	Échec	Année de complétion	Informations supplémentaires
1. Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage	1. Instaurer des campagnes de sensibilisation et d'information à l'attention des citoyens, des employés municipaux et de la MRC, des ICI et entreprises de CRD avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	x				Action en continu, reconduite.
	2. Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement (ERE) en collaboration avec les institutions scolaires, les groupes communautaires et environnementaux, les organismes gouvernementaux et municipaux	x				Action en continu, reconduite.
	3. Améliorer le réseau de dépôt volontaire pour les matières recyclables			x		Action abandonnée, non reconduite (crainte d'une contamination des matières recyclables par des déchets).
2. Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables	4. Collecter les matières recyclables du TNO vers les municipalités voisines	x			2021	Action complétée.
	5. Collecter par apport volontaire les matières recyclables pour les ICI		x			Action non complétée, reconduite.
	6. Étudier les possibilités de recycler les pneus surdimensionnés	x			2017	Action complétée.
	7. Étudier les possibilités de recycler les plastiques agricoles	x			2021	Action complétée.
	8. Améliorer le réseau de lieux de dépôt volontaire des déchets électroniques			x		Action non complétée, reconduite (4 lieux de dépôt volontaire des déchets électroniques enregistrés auprès de l'ARPE).
3. Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques	9. Campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	x				Action en continu, reconduite.
	10. Recycler les matières organiques des résidences permanentes, saisonnières et des ICI de petite taille		x			Action non complétée, reconduite (certaines municipalités ont mis en place un programme de compostage domestique).
	11. Implanter la gestion des matières organiques des ICI de moyenne et grande envergure			x		Action non réalisée, reconduite.

Orientation	Action	Réussite	Réussite partielle	Échec	Année de complétion	Informations supplémentaires
4. Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	12. Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des RDD et les lieux de dépôts dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	x				Action en continu, reconduite.
	13. Permettre l'apport volontaire des RDD dans tous les sites de réception municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et augmenter les types de RDD pouvant y être déposés		x			Action non complétée, reconduite (améliorations possibles).
5. Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de construction et de démolition	14. Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD et des possibilités de dépôt dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	x				Action en continu, reconduite.
	15. Permettre l'apport volontaire des encombrants, des pneus hors d'usage et des résidus de CRD dans tous les sites de réception municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et acheminer ces résidus dans les bonnes filières		x			Action non complétée, reconduite (améliorations possibles).
	16. Permettre aux citoyens et aux organismes de récupération l'accès aux sites de réception municipaux le jour de la collecte des encombrants pour qu'ils puissent être recyclés et réemployés			x		Action non réalisée, reconduite.
	17. Modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source ou acheminés à un centre de tri habilité			x		Action non réalisée, reconduite.
6. Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques et municipales	18. Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac		x			Action non complétée, reconduite (1 municipalité a réalisé un inventaire des installations septiques).
	19. Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques			x		Action non réalisée, reconduite.
	20. Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés			x		Action non réalisée, reconduite.
	21. Inciter les municipalités disposant d'un système de traitement des eaux usées à recycler les boues par épandage sur des terres agricoles	x			2017	Action complétée

Orientation	Action	Réussite	Réussite partielle	Échec	Année de complétion	Informations supplémentaires
7. Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles	22. Campagnes de sensibilisation et d'information sur les différents aspects de la gestion des matières résiduelles avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	x				Action en continu, reconduite.
	23. Examiner la possibilité de mettre en place de nouvelles technologies pour le traitement et la transformation des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement		x			Action non complétée, reconduite.
	24. Étudier la faisabilité d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la MRC			x		Action abandonnée, non reconduite.
	25. Explorer les options d'élimination des matières résiduelles pour Rapides-des-Joachims en Ontario	x				Action complétée (options explorées mais sans succès).

4 SERVICES OFFERTS - COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS EN PLACE

4.1 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1.1 RÉDUCTION ET RÉEMPLOI

Le Tableau 19 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac au niveau de la réduction et du réemploi.

Tableau 19 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Réduction et réemploi

Nom et type d'organisation	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) [OSBL]
Coordonnées	85 rue Victoria Gatineau (QC) (819) 772-4925
Activités	Expertise en gestion des matières résiduelles (3RV-E)
Nom et type d'organisation	Protection environnementale de Pontiac [Groupe de protection de l'environnement]
Coordonnées	381 Route 148 Shawville (QC)
Activités	Sensibilisation (gestion des matières résiduelles, consommation responsable)
Nom et type d'organisation	Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO) [Regroupement d'organismes]
Coordonnées	180, Bd Mont-Bleu Gatineau (QC) (819) 771-8391
Activités	Sensibilisation (gaspillage alimentaire)
Nom et type d'organisation	Enviro-Éduc Action [OSBL]
Coordonnées	200-A, boul. St-Joseph Gatineau (QC), (819) 205-1082 ext. 201
Activités	Éducation relative à l'environnement
Nom et type d'organisation	Bouffe Pontiac [OSBL et organisme de charité]
Coordonnées	2, rue Elsie Campbell's Bay, (QC) (819) 648-2550
Activités	Banque alimentaire, récupération de vêtements
Nom et type d'organisation	Mission St-Jude [Organisation religieuse]
Coordonnées	57, rue Front Campbell's Bay (QC) (819) 648-5056
Activités	Récupération de vêtements
Nom et type d'organisation	Renaissance Variety [Entreprise privée]
Coordonnées	193, rue Centre Shawville (QC) (819) 647-5086
Activités	Récupération de livres, d'équipements électroniques
Nom et type d'organisation	Shawville United Church [Organisation religieuse]
Coordonnées	410, Main Street Shawville (QC) (819) 647-2764
Activités	Récupération de vêtements
Nom et type d'organisation	Comptoir St Pierre [OSBL]
Coordonnées	175C, Ch. de la Chute Mansfield-et-Pontefract (QC) (819) 683-2345
Activités	Récupération de meubles, d'appareils ménagers, de vaisselle

Liste non exhaustive

▪ CREDDO

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) est l'un des 16 conseils régionaux de l'environnement répartis dans les régions du Québec. À ce titre, il est l'interlocuteur privilégié du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Son mandat principal est d'assurer la concertation des acteurs de l'Outaouais autour des enjeux environnementaux de la région.

OBNL active dans la région depuis 1990, le CREDDO compte en 2021 près d'une centaine membres composés de groupes associatifs, d'entreprises, d'entités gouvernementales et d'individus. Sa mission est « Ensemble, facilitons le développement durable en Outaouais ».

Les projets menés par le CREDDO apportent des solutions à la gestion des matières résiduelles, à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, au développement durable, à la conservation de la biodiversité et au développement d'une économie verte. Voici une liste des projets classés par thématique tirée du site internet de l'organisation :

- concertation régionale : Par notre propre énergie, Sommet EVO, Tables de concertation, Grandes conférences sur le climat;
- collectivités durables : Campagne Vivre en vert, Verdissement de l'île de Hull, Plan directeur d'aménagement de Pointe-Gatineau et Lac-Beauchamp, Programme Airouvert, Stationnements écoresponsables, Plan d'action en développement durable;
- économie durable : Synergie Outaouais, Fonds Écoleader, Plastiques agricoles, Mobilité durable;
- protection des milieux naturels : Projet de création d'une nouvelle aire protégée dans la Pontiac, Plans régionaux des milieux humides et hydriques, Saule à croissance rapide.

▪ **Enviro Éduc-Action**

Enviro Éduc-Action est un organisme à but non lucratif d'économie sociale qui a pour mission de promouvoir l'écocitoyenneté afin de contribuer à la santé de l'environnement en Outaouais. Afin de mener à bien cette mission, EEA éduque les citoyens individuels et corporatifs de la région quant aux enjeux environnementaux et les accompagne dans la mise en œuvre d'actions et de comportements durables.

Enviro Éduc-Action vise l'atteinte de sa mission par le biais de trois volets d'action, à savoir l'éducation relative à l'environnement, les services-conseils en développement durable et la gestion des écosystèmes urbains.

L'offre de service d'Enviro Éduc-Action est vaste :

- éducation relative à l'environnement : programme Écoles écocitoyennes de l'Outaouais, animations d'ERE variées (écoles, maisons de jeunes, services de gardes, camps d'été, etc.), conférences et de stands de sensibilisation dans vos événements, organisation et animation d'événements de sensibilisation et création sur mesure de campagnes de sensibilisation;
- les services-conseils en développement durable : formation « Organiser un événement écoresponsable », votre événement « Zéro Déchet », votre événement « Zéro Carbone », votre virage vert organisationnel (entreprise, établissement scolaire, institution);
- gestion des écosystèmes urbains : gestion intégrée de projets de verdissement de cour d'écoles, gestion intégrée de projets de verdissement communautaires, accompagnement d'activités de plantation en milieu de travail/activités de développement d'esprit d'équipe par le verdissement du milieu de travail, équipes de sensibilisation et d'arrachage de plantes envahissantes.

4.1.2 MATIÈRES RECYCLABLES

Le Tableau 20 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine des matières recyclables ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 20 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Matières recyclables

Nom et type d'organisation	Tricentris (Centre de Gatineau) [Regroupement municipal/Entreprise privée]
Coordonnées	45, rue Pierre-Ménard Gatineau (819) 643-4448
Activités	Centre de tri (papier, carton, plastique, verre, métal)
Nom et type d'organisation	Évolu-TIC Outaouais [OSBL]
Coordonnées	435, St-René Est Gatineau (QC) (819) 770 0103
Activités	Recyclage (papier, carton)
Nom et type d'organisation	ABC Scrap Metals and & Tire Recycling [Entreprise privée]
Coordonnées	2, chemin Bennett Pembroke (ON) (613) 735-1932
Activités	Recyclage (pneus, métal)
Nom et type d'organisation	Massia Maintenance Services [Entreprise privée]
Coordonnées	11ième Concession Clarendon (QC) (819) 647-6219
Activités	Recyclage (métal)
Nom et type d'organisation	Pontiac Recycling / Remorquage L & J Towing [Entreprise privée]
Coordonnées	1552, Hammond Rd Quyon (QC) (819) 458-2682
Activités	Recyclage (métal)
Nom et type d'organisation	Pro-Shred [Entreprise privée]
Coordonnées	2470, Huntley Road Stittsville (ON)
Activités	Recyclage (papier)

Liste non exhaustive

▪ Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

Né en 1996 sous le nom de Corporation Régionale du centre de tri-CFER et renommée en 2004 Tricentris, centre de tri, l'entreprise se nomme actuellement Tricentris - tri, transformation, sensibilisation. Actuellement, Tricentris fait du tri des matières recyclables, transforme le verre et sensibilise la population à l'importance de bien recycler.

Tricentris dispose de trois usines, la 1^{ère} par l'ancienneté à Lachute (1997) et deux autres plus récentes à Terrebonne (2007) et Gatineau (2011) ainsi que d'un siège social (2009) et d'une usine de micronisation du verre (2013).

Tricentris dessert aujourd'hui plus de 200 municipalités membres ou clientes, ce qui en fait la plus importante organisation de tri au Québec. Chaque année, l'entreprise reçoit, trie et met en marché quelques 200 000 tonnes métriques de matières recyclables recueillies auprès de 1,7 million de citoyens des Laurentides, de l'Outaouais, de la Montérégie, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue.

La mission de Tricentris est (i) d'offrir à nos membres le meilleur service au meilleur coût possible, (ii) de devenir un véritable outil de développement régional et de (iii) d'agir en accord avec les fondements du développement durable et défendre ses principes.

Afin de trouver des débouchés pour valoriser le verre issu de la collecte sélective, Tricentris a construit en 2013 une usine de micronisation du verre. Cette usine permet de transformer cette matière en produits dérivés du verre comme un abrasif projeté et un ajout cimentaire nommé Verrox.

Tricentris sensibilise la population à de bonnes pratiques de recyclage à travers un programme Amélioration de la performance, des ateliers scolaires, une pièce de théâtre, des campagnes sur les médias sociaux, des visites de nos centres de tri, etc.

En avril 2012, Tricentris a inauguré officiellement son centre de tri de Gatineau dans un bâtiment adapté au volume croissant de matières recyclables reçues. Cette construction offre des innovations et des technologies de pointe qui améliore la qualité du tri (lecteurs optiques pour les différents plastiques, courant de Foucault pour le tri de l'aluminium, système Andela pour le verre). De plus, Tricentris, en partenariat avec la Société des alcools du Québec, a incorporé un trommel à ses équipements. Ce tamis rotatif géant accomplit une ségrégation dès le début de la chaîne de tri et permet, entre autres, d'en retirer le verre concassé.

Le bâtiment, d'une superficie de 50 000 pi², offre une capacité de traitement de 85 000 tonnes de matières recyclable par année. Et pour s'y faire, nous pouvons compter sur une équipe de 65 employés, séparée en deux quarts de travail.

Grâce à ses installations technologiques, le taux de recyclage des matières est très élevé et les quantités de matières envoyées pour enfouissement sont de l'ordre de 18 % en 2021. Le bâtiment reçoit près de 900 tonnes de matières recyclables par semaine, soit près de 47 000 tonnes par année. La capacité actuelle de l'usine est d'environ 85 000 tonnes de matières par année, ce qui permet d'accepter davantage de matières des secteurs résidentiels ou des ICI.

▪ **Évolu-TIC Outaouais**

Évolu-TIC Outaouais est une organisation à but non lucratif issue des Centres Jeunesse qui fut incorporé en 1992 sous le nom Environnement-Jeunesse Outaouais, puis devint CFER Outaouais en 1994 et Évolu-TIC Outaouais en 2012.

Les activités d'Évolu-TIC Outaouais sont la récupération de papier, le déchetage de documents, le démontage d'équipements électroniques et la récupération de tubes néons et ampoules fluo compacts. Ces 4 services environnementaux sont offerts aussi bien au Québec qu'en Ontario et la mission sociale de préparer des gens pour le marché du travail fait également partie des activités de l'organisation.

Les certifications et accréditations d'Évolu-TIC Outaouais sont les suivantes :

- certification nationale pour le recyclage d'équipements électroniques (Association de Recyclage des Produits Électroniques, ARPE);
- accréditation pour le programme québécois de recyclage de produits électroniques (ARPE Québec);
- accréditation pour le programme de recyclage de produits électroniques Ontarien (Ontario Electronic Stewardship);
- accréditation pour le programme RecycFluo, programme québécois de récupération des tubes fluorescents et lampes fluo compacts.

Actuellement, la clientèle d'Évolu-TIC Outaouais se compose de 450 entreprises et commerces et de 13 municipalités.

Les quantités annuelles de matières reçues par année sont de 1 205 tonnes pour une capacité de traitement de 1 500 tonnes. Les quantités transférées, traitées, refusées ou rejetées ne sont pas connues.

4.1.3 MATIÈRES COMPOSTABLE

Le Tableau 21 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine des matières compostables ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 21 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Compostage

Nom et type d'organisation	UTeau (Parc industriel du Pontiac) [Entreprise privée]
Coordonnées	Parc industriel du Pontiac Litchfield (QC) (819) 777-8783
Activités	Traitement des boues de fosses septiques
Nom et type d'organisation	Plateforme de compostage de la MRC Vallée-de-la-Gatineau
Coordonnées	11 Brundtland Rd, Kazabazua (QC) 819-463-3241
Activités	Traitement et compostage de boues, compostage de résidus organiques
Nom et type d'organisation	Campbell's Bay Ciment [Entreprise privée]
Coordonnées	1210, Route 148 Campbell's Bay (QC) (819) 648-244
Activités	Vidange de fosse septique
Nom et type d'organisation	MacGregor Concrete Products Ltd [Entreprise privée]
Coordonnées	22, Anderson Rd Beachburg, (ON) (613) 281-8949
Activités	Vidange de fosse septique
Nom et type d'organisation	Scooter Rooter [Entreprise privée]
Coordonnées	125, Chemin Krutz Thorne (QC) (866) 883-6608
Activités	Vidange de fosse septique
Nom et type d'organisation	Shamrock Enterprises [Entreprise privée]
Coordonnées	Rapides des Joachims (QC) (613) 586-2304
Activités	Vidange de fosse septique
Nom et type d'organisation	Thomas Pumping service Ltd. [Entreprise privée]
Coordonnées	7 Concession Bristol (QC) (819) 647-5050
Activités	Vidange de fosse septique
Nom et type d'organisation	Laflèche environnement (GFL environnement) [Entreprise privée]
Coordonnées	17125 Chemin Lafèche, Moose Creek (ON) (613) 538-2776
Activités	Compostage, recyclage de RDD, location de conteneurs
Liste non exhaustive	

▪ UTeau

L'entreprise UTeau, en activité depuis 2012, est spécialisée dans le traitement de boues de fosses septiques. Ses clients sont des entreprises de vidange des fosses septiques apportant le contenu de leurs camions sur le site du Parc industriel régional du Pontiac.

En 2013, UTeau a reçu 15 000 tonnes de boues de fosses septiques et sa capacité de traitement annuelle est de 35 000 tonnes. Le traitement des boues de fosses septiques donne lieu à des rejets d'eau traitée et analysée quotidiennement et des déchets voués à l'enfouissement à hauteur de 12 tonnes par année (résidus de dégrillage). Les boues déshydratées sont destinées à être recyclées par épandage sur des terres agricoles.

▪ Plateforme de compostage et centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a ouvert en 2021 une plateforme de compostage des matières organiques sur le site du centre de traitement des boues de Kazabazua.

Deux technologies de compostage sont utilisées au centre, soit le compostage en andains retournés sur aire ouverte et le compostage en cellules statiques sous abri. Une chargeuse sur roues et un retourneur d'andains enjambeur et autopropulsé sont utilisés pour l'ensemble des opérations de compostage.

Les boues de fosses septiques sont déshydratées par presseur rotatif avant leur compostage. Les filtrats sont traités dans des étangs aérés avant leur rejet à la rivière Kazabazua.

La capacité annuelle de traitement autorisée est de 19 140 m³ de boues de fosses septiques liquides à déshydratées puis à composter et 5 650 tonnes d'intrants solides à composter (excluant les agents structurants), correspondant à un temps de traitement d'un an maximum.

Les matières acceptées sont les résidus alimentaires (nourriture fraîche ou périmée, cuite ou crue, incluant la viande, le poisson et les fruits de mer ainsi que les os, la peau et le gras), les résidus verts (feuilles mortes, gazon, fleurs, plantes, mauvaises herbes, brindilles, bran de scie, copeaux et écorces), les fibres (papier et carton souillés par des résidus alimentaires et sac de papier compostable). Les matières suivantes sont également acceptées : cheveux, poils, cendres refroidies, litière et excréments d'animaux.

4.1.4 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Le Tableau 22 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans le domaine des résidus de CRD ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 22 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Résidus de CRD

Nom et type d'organisation	Centre de tri Pontiac [Entreprise privée]
Coordonnées	152, chemin de l'Industrie Nord Litchfield (QC) (819) 647-3235
Activités	Tri, traitement, recyclage et valorisation des résidus de CRD ???
Nom et type d'organisation	McGrimmon Cartage [Entreprise privée]
Coordonnées	384, Concession 7 Clarendon (QC) (819) 647-2670
Activités	Tri, traitement, recyclage et valorisation des résidus de CRD
Nom et type d'organisation	Ottawa Valley Waste recovery center [Entreprise privée]
Coordonnées	900 Woito Station Road, RR # 4 Pembroke (ON) (613) 735-7537
Activités	Lieu d'enfouissement, centre de tri de résidus de CRD et de matières recyclables, compostage, recyclage de RDD
Nom et type d'organisation	LGL Globe [Entreprise privée]
Coordonnées	1765, Boulevard Maloney E, Gatineau (QC) (819) 643-6464
Activités	Centre de tri de résidus de CRD et location de conteneurs
Nom et type d'organisation	Location Godmaire [Entreprise privée]
Coordonnées	21, rue de Granby Gatineau (QC) (819) 669-6661
Activités	Centre de tri, recyclage et valorisation de résidus de CRD et location de conteneurs
Nom et type d'organisation	Myral - Centre de tri RMSO [Entreprise privée]
Coordonnées	815 rue de Vernon Gatineau (QC) (819) 772-9151
Activités	Centre de tri de résidus de CRD

Liste non exhaustive

▪ **Centre de tri Pontiac**

Créé le 5 janvier 2011, le Centre de tri Pontiac est une entreprise implantée dans le parc industriel régional du Pontiac (municipalité de Litchfield, Québec). Les activités principales sont le tri, le traitement, le recyclage et la valorisation des matériaux secs de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Ce centre a pour but de permettre aux entrepreneurs, aux municipalités et aux citoyens de disposer et de se départir des résidus des CRD non autorisés dans la collecte des déchets domestiques et pouvant être réemployés, récupérés et valorisés. Étant situé au centre du territoire de la MRC Pontiac, le Centre de tri Pontiac permet ainsi d'offrir un service de proximité à un grand nombre d'utilisateurs potentiels. Les entrepreneurs et les particuliers peuvent amener leurs matériaux de construction au Centre de tri pour qu'ils soient triés puis recyclés, valorisés ou réutilisés. Ce service est payant.

Plusieurs bâtiments situés sur le site servent notamment pour le tri, le recyclage, la revalorisation et la vente. Par ailleurs, le Centre de tri Pontiac abrite la 1^{ère} usine de ségrégation d'amiante dont l'activité consiste à décontaminer les matériaux contaminés en surface par l'amiante.

Les matériaux acceptés au Centre de tri Pontiac sont les matériaux de construction standards : gypse, matériaux isolants, tuiles et revêtements de sol en matériaux composites, tuiles de céramique et de terre cuite, briques, pierres et résidus d'asphalte, poutres d'acier, moulures d'aluminium, composantes électriques recyclables.

À ces matériaux s'ajoutent les matériaux suivants : bardeaux d'asphalte, béton de ciment, maçonnerie, pierre, roches, cuivre, laiton, fer, aluminium, inox et autres métaux, bois de charpente et de structure, carton, plastique et tapis.

Les quantités de matériaux reçues en 2019 sont environ de de 18 000 tonnes. Les quantités annuelles de matières transférées, traitées, refusées ou rejetées ainsi que la capacité de traitement du Centre de tri Pontiac ne sont pas connues.

▪ **McGrimmon Cartage**

McGrimmon Cartage est une entreprise située à Clarendon, sur le territoire de la MRC de Pontiac. Cette entreprise est spécialisée dans le transport de matières résiduelles et dans la location de bennes.

McGrimmon Cartage offre la possibilité aux entreprises et particuliers de déposer leurs résidus de CRD (bois, carton, bardeaux d'asphalte, béton, brique). Ce service est payant.

McGrimmon Cartage est responsable du transport et de l'élimination des ordures ménagères collectées dans l'ensemble des municipalités. Ces ordures ménagères sont, dans un premier temps, acheminées et déchargées au centre de transfert régional appartenant à l'entreprise puis rechargées dans des camions se rendant au LET de Lachute pour y être éliminées.

Les clients et utilisateurs du centre de transfert sont les municipalités, les ICI et les particuliers. Les matières acceptées sont uniquement des matériaux non dangereux, à savoir les ordures ménagères, les résidus de CRD, le bois et les bardeaux d'asphalte. Les quantités de matières

reçues puis transférées s'élèvent à environ 6500 tonnes par année, ce qui correspond à près de la moitié de la capacité de traitement du centre de transfert (15000 t/an).

4.1.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le Tableau 23 dresse une liste des différents organismes qui œuvrent dans la récupération des RDD ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 23 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - RDD et REP

Nom et type d'organisation	Société Laurentide inc. [Entreprise privée]
Coordonnées	4660, 12e Avenue Shawinigan-Sud, (QC) 1 800 567-9481
Activités	Récupération de peinture, de teinture, de vernis, d'ampoules fluocompactes, de piles électriques et d'huiles usagées
Nom et type d'organisation	BeeLine Auto & Truck Wreckers [Entreprise privée]
Coordonnées	543 Witt Rd Pembroke, ON (613) 735-3376
Activités	Récupération de bonbonnes de propane, de batteries
Nom et type d'organisation	Drain-All ltd. [Entreprise privée]
Coordonnées	1611, Liverpool Court Ottawa (ON) (613) 739-1070
Activités	Récupération d'huiles usagées
Nom et type d'organisation	Société Laurentide [Entreprise privée]
Coordonnées	1889 Greenwood Rd Pembroke (ON) (613) 638-2304
Activités	Récupération d'huiles usagées, de peinture
Nom et type d'organisation	Évolu-TIC Outaouais [OSBL]
Coordonnées	435, St-René Est Gatineau (QC) (819) 770 0103
Activités	Récupération de néons, d'ampoules fluocompactes, de produits électroniques
Nom et type d'organisation	Canadian Tire [Entreprise privée]
Coordonnées	431 Route 148 Shawville (QC) (819) 647-2733
Activités	Récupération de piles et batteries, de peinture
Nom et type d'organisation	Matériaux JLS [Entreprise privée]
Coordonnées	660, Route 148 Bryson (QC) (819) 648-5881
Activités	Récupération de néons, d'ampoules fluocompactes
Nom et type d'organisation	Matériaux JLS [Entreprise privée]
Coordonnées	285, Rue Principale Fort Coulonge (QC) (819) 683-2482
Activités	Récupération de néons, d'ampoules fluocompactes
Nom et type d'organisation	M&R Feeds [Entreprise privée]
Coordonnées	388 Main Street Shawville (QC) (819) 647-2814
Activités	Récupération de sacs et grands sacs de vrac et contenants de plastique

Liste non exhaustive

- **Évolu-TIC Outaouais - voir « Matières recyclables »**

- **Sites de dépôts de RDD**

Sur le territoire de la MRC de Pontiac, il existe 4 points de dépôt appartenant au réseau ARPE (Association pour le recyclage des produits électroniques) : les sites de réception municipal de l'Isle-aux-Allumettes, Mansfield-et-Pontefract, Portage-du-Fort et Bristol.

Évolu-TIC Outaouais fait également partie du réseau ARPE mais n'est accessible qu'aux ICI.

Pour les peintures, les points de dépôt du Réseau Éco-Peinture, Société québécoise de gestion écologique de la peinture localisés sur le territoire de la MRC comprennent :

- 10 sites de réception municipaux : Bristol, Thorne, Otter Lake, Portage-du-Fort, l'Île-du-Grand-Calumet, Campbell's Bay, Litchfield, Fort-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract et Waltham ;
- 1 site au magasin Canadian Tire de Shawville.

Pour les piles et batteries, les points de dépôt sur le territoire de la MRC de Pontiac participant au programme Appel à Recycler comprennent :

- 3 sites de réception municipaux : Chichester, Thorne et l'Isle-aux-Allumettes ;
- 1 est situé dans les locaux de la MRC de Pontiac ;
- 1 au magasin Canadian Tire à Shawville.

En ce qui concerne les ampoules au mercure, 4 sites localisés sur le territoire de la MRC sont inscrits au programme RecycFluo :

- les magasins Matériaux JLS de Bryson et Fort-Coulonge
- les sites de réception municipaux de Bristol, l'Isle-aux-Allumettes et Chichester.

Les huiles usagées, filtres, contenants d'huile, contenants aérosol, antigels (glycols) et contenants d'antigel peuvent être récupérés aux points de dépôt suivants :

- sites de réception municipaux : Clarendon, Bristol, Bryson, Ile-du-Grand-Calumet, Litchfield, Campbell's Bay, Otter Lake, Mansfield et Pontefract ;
- garage municipal de l'Ile-du-Grand-Calumet.

4.1.6 DÉCHETS ULTIMES

Le Tableau 24 dresse une liste des différents organismes en lien avec l'élimination des ordures ménagères ayant un impact direct ou indirect sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 24 : Liste des entreprises et organismes œuvrant en GMR - Déchets ultimes

Nom et type d'organisation	LET de Lachute [Entreprise privée]
Coordonnées	6985, chemin des Sources Lachute (QC) (450) 562-8544
Activités	Enfouissement des ordures ménagères
Nom et type d'organisation	LET de Ste Sophie [Entreprise privée]
Coordonnées	2535, 1re Rue Sainte-Sophie (QC) (450) 438-3626
Activités	Enfouissement des ordures ménagères
Nom et type d'organisation	McGrimmon Cartage [Entreprise privée]
Coordonnées	384, Concession 7 Clarendon (QC) (819) 647-2670
Activités	Centre de transfert régional des ordures ménagères

▪ LET de Lachute

Le lieu d'enfouissement technique (LET) de Lachute, d'une superficie de 85 hectares, se situe à 210 km du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac, dans la MRC d'Argenteuil et est exploité depuis 1966.

Les partenaires impliqués dans sa gestion sont la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Argenteuil-Deux Montagnes (RIADM), Waste Management (WM), Lidya Énergie (EDL) et GSI Environnement (une division d'Englobe).

Les principaux territoires desservis sont l'Outaouais, la couronne nord de Montréal, Argenteuil-Deux Montagnes, les Laurentides et le sud-ouest de l'île de Montréal.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Tonnage autorisé : 500 000 tonnes métriques par année;
- Matières provenant du secteur municipal, ICI et CRD;
- Durée de vie estimée : plus de 18 ans en tenant compte des autorisations et de l'exploitation actuelle;
- Disposition des matières résiduelles :
 - Cellules étanches nivelées, compactées et imperméabilisées avec une couche d'argile de 2 m d'épaisseur;
 - Aménagement de fossés pour permet de capter les eaux de lixiviation et de les acheminer vers des bassins de traitement et de sédimentation pour y être décontaminées.
- Gestion des biogaz :
 - Bioréacteurs qui permettent de capter les biogaz et de les acheminer vers une usine pour les transformer en électricité;
 - La quantité d'électricité produite est de l'ordre de 10 mégawatts-heures (consommation moyenne de plus de 6000 familles).

En considérant la quantité de matières résiduelles en provenance de la MRC de Pontiac (environ 9000 t en 2019 selon les données d'élimination) et la capacité du LET de Lachute, celui-ci sera suffisant pour combler les besoins en élimination de la MRC de Pontiac pour les 10 prochaines années.

Dans l'éventualité où le LET de Lachute ne pourrait plus accepter de matières résiduelles avant l'échéance de ce PGMR, d'autres solutions seront explorées, dont celles du LET de Sainte-Sophie et de l'implantation d'une installation régionale de traitement des déchets ultimes.

▪ **LET de Sainte Sophie**

Le LET de Sainte-Sophie se situe à 240 km du centre de transfert régional de la MRC de Pontiac, dans la MRC de la Rivière-du Nord. Le site a été acquis par Waste Management (anciennement INTERSAN) en 1997. Depuis, le site a fait l'objet de nombreuses améliorations sur le plan technique et environnemental.

En novembre 2004, Waste Management a obtenu un décret d'autorisation lui permettant un premier agrandissement du site pour une capacité de réception de déchets de 5,4 millions de mètres cubes et pour une durée d'exploitation d'environ cinq ans. La capacité autorisée a été comblée au début de 2010.

En 2009, le gouvernement provincial a annoncé la délivrance d'un certificat autorisant l'entreprise Waste Management à réaliser un projet d'agrandissement. Le certificat d'autorisation est valide pour une durée de dix ans.

En 2020, le gouvernement provincial a annoncé la délivrance d'un certificat autorisant l'entreprise Waste Management à réaliser un projet d'agrandissement

Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Capacité totale autorisée : 18.6 millions de m³;
- Capacité annuelle autorisée : 1 millions de m³.

▪ **Installation régionale - déchets ultimes**

En 2008, la Ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac se sont regroupées afin de trouver ensemble une solution de rechange à l'enfouissement des déchets domestiques à l'intérieur de la région.

Ce regroupement régional avait choisi une approche « clé en main », c'est-à-dire de trouver un promoteur qui devra financer, construire et exploiter des installations de traitement et de valorisation énergétique des matières visées, soit les résidus ultimes. En contrepartie, la Ville de Gatineau et les MRC prenaient l'engagement de fournir un volume minimal de matières à valoriser pendant 20 ans à la suite de la mise en route des installations.

En 2010, avec l'aide d'un consultant expert dans le domaine (Groupe SM consultants), les partenaires du projet ont analysé les solutions mises en place ailleurs, recensé les études disponibles et les technologies adaptées au traitement des déchets ultimes.

En 2011, un appel de pré-qualification public (rédaction d'un devis technique) a été lancé et trois promoteurs et leurs propositions ont été pré-qualifiés.

En 2012, un appel d'offres a été lancé auprès de ces promoteurs mais aucune offre n'a été soumise. Les raisons invoquées par les promoteurs expliquant le fait qu'ils n'aient pas soumis de propositions sont les suivantes :

- les tonnages de déchets minimums garantis par les partenaires étaient trop faibles pour pouvoir offrir un prix concurrentiel à l'enfouissement;
- les quantités de matières potentiellement disponibles provenant du secteur ICI n'étaient pas intéressantes car non garanties par les partenaires sur le long terme;
- le cadre normatif et réglementaire provincial québécois reste encore très nébuleux en matière de reconnaissance de « valorisation » thermique des matières versus l'élimination;
- la formule de calcul finale était inquiétante pour les promoteurs car il n'y avait pas de seuil minimal de performance (taux de détournement de l'élimination), ce qui pouvait favoriser une technologie moins performante et moins coûteuse.

En résumé, le critère déterminant pour l'établissement d'une installation de traitement des déchets ultimes par valorisation énergétique en Outaouais est le volume minimal garanti de matières à traiter et ce minimum est estimé à 100 000 tonnes par année. Autres enseignements à tirer de cette démarche, le partage de risques et des responsabilités entre le regroupement régional et les promoteurs doit être revu et le regroupement régional doit s'assurer au préalable

que la technologie choisie sera bien reconnue par le gouvernement provincial comme étant de la valorisation et non de l'élimination.

En 2019, un nouveau regroupement régional est créé afin de remettre la question de la gestion des déchets ultimes au centre des préoccupations de l'Outaouais. Les travaux ont consisté dans un premier à la réalisation d'une étude d'opportunité (Phase 1) intitulée « Projet d'optimisation de la gestion des matières résiduelles en Outaouais et dans la région de la Capitale Nationale ».

Les livrables de la phase 1 sont les suivants :

- projections des flux de matières résiduelles (déchets ultimes) pour les 20 prochaines années en tenant compte de l'évolution de la population, des objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et des taux de récupération anticipés par filières de matières résiduelles;
- un inventaire des technologies de gestion des matières résiduelles;
- une analyse comparative de ces technologies selon des critères visant les 3 objectifs suivants : réduire les quantités enfouies, récupérer le plus possible des matières récupérables, recyclables, valorisables, et réduire les impacts du résidu ultime qui restera à éliminer ou enfouir;
- la sélection de 2 familles de technologies selon des critères d'intégration (résilience, contraintes de marché, etc.) et techniques (maturité technologique, capacité requise à l'opération, flexibilité, taux de diversion de l'enfouissement, etc.), à savoir l'incinération (exemple Covanta) ou de la gazéification (exemple Enerkem).

La phase 2, prévue pour débiter à l'automne 2021, consiste à élaborer et diffuser un appel d'intérêt à destination des entreprises privées œuvrant dans le domaine du traitement des déchets ultimes afin de recevoir des propositions de solution de traitement.

4.2 MODES DE COLLECTES – DESCRIPTION ET FRÉQUENCE

4.2.1 DÉCHETS

4.2.1.1 SECTEUR MUNICIPAL

Dix municipalités fournissent un service partiel ou complet de collecte porte à porte des ordures ménagères : Alleyn-et-Cawood, Bristol, Bryson, Campbell's Bay, Portage-du-Fort, Fort-Coulonge, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims, Shawville et Waltham (Tableau 25).

Tableau 25 : Type de collecte et fréquence des déchets (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Déchets	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Porte à porte	1 fois/sem. (mai à octobre)
	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	1 fois/sem.
Campbell's Bay	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	6 fois/sem.
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Porte à porte	1 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Porte à porte	1 fois/sem.
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

Ce service de collecte porte à porte est mis en œuvre sur une base hebdomadaire ou bihebdomadaire. Les autres municipalités offrent un service par apport volontaire aux sites de réception municipaux désignés ou directement vers le centre de transfert régional (Tableau 26).

Pour la collecte par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible pour les citoyens.

Certaines municipalités n'ont pas d'exigence sur les contenants des ordures ménagères, certaines exigent l'utilisation de sacs transparents ou spécifiques à la municipalité et d'autres imposent uniquement l'utilisation de sacs noirs.

Les matières résiduelles sont collectées à partir des sites de réception désignés, tel qu'exigé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) et transportées par l'entreprise McGrimmon Cartage jusqu'au LET de Lachute.

Tableau 26 : Sites de transfert municipaux (écocentres) (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Adresse	Propriétaire	Gestionnaire
Alleyn-et-Cawood	499 Route 301	Alleyn-et-Cawood	Alleyn-et-Cawood
Bristol	32, Chemin d'Aylmer	Bristol	Bristol
Bryson	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Campbell's Bay	Chemin Sand Hill	Mr. Denis Dubeau	Campbell's Bay
Chichester	200, Chemin Birch Creek	Chichester	Chichester
Clarendon	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Fort-Coulonge	Chemin du Lac-de-la-Truite Mansfield-et-Pontefract	Mansfield-et-Pontefract	Mansfield-et-Pontefract Fort-Coulonge
L'Île-du-Grand-Calumet	Chemin des Outaouais	Ile-du-Grand-Calumet	Ile-du-Grand-Calumet
L'Île-aux-Allumettes	625, Rang 5	Isle-aux-Allumettes	Isle-aux-Allumettes
Litchfield	Chemin McCoshen	Litchfield	Litchfield
Mansfield-et-Pontefract	Chemin du Lac-de-la-Truite	Mansfield-et-Pontefract	Mansfield-et-Pontefract Fort-Coulonge
Otter Lake	577, Route 301	Otter Lake	Otter Lake
Portage-du-Fort	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Rapides-des-Joachims	Chemin du Moulin	Rapides-des-Joachims	Rapides-des-Joachims
Shawville	Centre de transfert régional 384, 7ième Concession, Clarendon	McGrimmon Cartage	McGrimmon Cartage
Sheenboro	Chemin Sarah	Sheenboro	Sheenboro
Thorne	Route 303 (entre Thorne Lake et Yach)	Thorne	Thorne
Waltham	Chemin Black River	Waltham	Waltham

MRC de Pontiac, 2021

4.2.1.2 SECTEUR DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LAC-NILGAUT

La MRC de Pontiac offre la possibilité pour les utilisateurs du territoire non organisé (TNO) de déposer leurs déchets dans les 4 écocentres des municipalités suivantes : Otter Lake, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims et Sheenboro. Ces 4 écocentres sont situés sur les 4 axes routiers principaux desservant le TNO afin d'optimiser géographiquement le service pour les utilisateurs du TNO.

Les matières résiduelles provenant des utilisateurs des zones d'exploitations contrôlées (ZEC) et du chemin du Lac Jim sont acheminées aux différents lieux de dépôt selon l'organisation suivante :

- les utilisateurs de la ZEC Rapides-des-Joachims utilisent l'écocentre de Rapides-des-Joachims;
- les utilisateurs de la ZEC Pontiac utilisent l'écocentre d'Otter Lake;
- les utilisateurs de la ZEC Saint-Patrice utilisent les écocentres de Sheenboro et Mansfield-et-Pontefract;
- les utilisateurs du chemin du lac Jim en TNO utilisent le site de réception de Mansfield-et-Pontefract.

Les matières résiduelles générées dans la réserve faunique La Vérendrye sont déposées directement dans les conteneurs de la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) où sont à la charge des visiteurs, lesquels doivent rapporter avec eux leurs ordures à la fin du séjour.

4.2.1.3 SECTEUR INSTITUTIONS COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI)

La prise en charge des déchets des ICI de la MRC de Pontiac peut être effectuée selon le fait que la municipalité dans laquelle se trouve l'ICI accepte ou non la prise en charge de ses déchets :

- la municipalité accepte la prise en charge des déchets de l'ICI et les collecter ou autorise l'ICI à les apporter à son écocentre;
- la municipalité ne prend pas en charge les déchets de l'ICI et celle-ci doit alors faire appel à des entreprises privées pour faire la collecte de leurs matières résiduelles.

Certaines ICI doivent également avoir recours à des entreprises spécialisées pour la collecte de matières résiduelles particulières, telles que les huiles usées, les matières dangereuses et les résidus biomédicaux.

La fréquence de collecte se fait généralement sur une base bihebdomadaire, hebdomadaire, bimensuel ou mensuel selon les besoins de l'ICI concernée.

Les ICI qui n'ont pas de contrat avec des entreprises privées peuvent apporter leurs ordures directement au centre de transfert régional et devront payer en fonction du poids des matières.

4.2.2 MATIÈRES RECYCLABLES

4.2.2.1 SECTEUR MUNICIPAL

L'ensemble des municipalités de la MRC de Pontiac récupèrent les matières recyclables (Tableau 27), par une collecte de porte-à-porte (Alley-et-Cawood, Bristol, Bryson, Campbell's Bay, Fort-Coulange, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims, Shawville et Waltham) et/ou par apport volontaire.

Pour la collecte par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Tableau 27 : Type de collecte des matières recyclables (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Matières recyclables	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Porte à porte	1 fois/2 sem. (mai à octobre)
	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	1 fois/sem.
Campbell's Bay	Porte à porte	1 fois/2 sem.
	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	6 fois/sem.
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/2 sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	3 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Porte à porte	1 fois/2 sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Apport volontaire	7 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Porte à porte	1 fois/2 sem.
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

Les matières recyclables récupérées par apport volontaire sont acheminées par les citoyens aux écocentres municipaux puis collectées et expédiées vers Tricentris par McGrimmon Cartage ou collectées directement par Evolu-TIC Outaouais.

La collecte de porte-à-porte des matières recyclables est effectuée par les municipalités ou par des entreprises privées à une fréquence moyenne de 26 fois par année, soit aux deux semaines. Le Tableau 28 présente la gestion actuelle des matières recyclables dans les 18 municipalités de la MRC.

Certaines municipalités n'ont pas d'exigence sur les contenants des matières recyclables, certaines exigent l'utilisation de sacs transparents et d'autres imposent uniquement l'utilisation de sacs noirs.

Tableau 28 : Gestion des matières recyclables du secteur municipal (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Entreprise	Siège social
Alley-n-et-Cawood	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Bristol	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Bryson	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Campbell's Bay	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Chichester	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Clarendon	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Fort-Coulonge	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
L'Île-du-Grand-Calumet	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
L'Isle-aux-Allumettes	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Litchfield	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Mansfield-et-Pontefract	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Otter Lake	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Portage-du-Fort	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Rapides-des-Joachims	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Shawville	Mc Grimmon Cartage (Tri-Centris)	Gatineau - Québec
Sheenboro	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Thorne	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec
Waltham	Évolu-TIC Outaouais	Gatineau - Québec

MRC de Pontiac, 2021

4.2.2.2 SECTEUR DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LAC-NILGAUT

La MRC de Pontiac offre la possibilité pour les utilisateurs du territoire non organisé (TNO) de déposer leurs matières recyclables dans les 4 écocentres des municipalités suivantes : Otter Lake, Mansfield-et-Pontefract, Rapides-des-Joachims et Sheenboro.

Ces 4 écocentres sont situés sur les 4 axes routiers principaux desservant le TNO afin d'optimiser géographiquement le service pour les utilisateurs du TNO.

4.2.2.3 SECTEUR INSTITUTIONS COMMERCES ET INDUSTRIES (ICI)

La récupération des matières recyclables est une pratique courante selon les renseignements des entreprises qui ont participé au sondage.

Plusieurs entreprises comme EVOLU-TIC Outaouais font la collecte du papier, du carton, de certains plastiques, du verre et du métal. Les taux de récupération varient entre 10% et 100% selon le type de matière et le papier est la matière la plus couramment récupérée.

4.2.3 RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION (CRD)

Les citoyens ayant à se départir de résidus de CRD et les ICI générant ce type de matières résiduelles ont 2 possibilités qui s'offrent à eux :

- les apporter dans les écocentres des municipalités les acceptant (service gratuit ou payant);
- les apporter au Centre de Tri Pontiac et au centre de transfert régional situés respectivement à Litchfield et Clarendon (service payant).

Une partie des résidus de CRD collectés dans les écocentres municipaux et au centre de transfert régional sont acheminés au Centre de tri Pontiac pour y être valorisés. Le reste est envoyé à l'enfouissement au LET de Lachute.

4.2.4 MATIÈRES ORGANIQUES

4.2.4.1 RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Aucun service de collecte porte à porte des résidus végétaux et alimentaires n'est en place sur le territoire de la MRC de Pontiac. Cependant, 5 municipalités prennent en charge les résidus alimentaires végétaux à apportés par les citoyens à l'écocentre municipal à l'aide de composteurs communautaires (Tableau 29).

Tableau 29 : Gestion des résidus végétaux et alimentaires (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Compostage domestique communautaire	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Aucune	-
Bristol	Aucune	-
Bryson	Aucune	-
Campbell's Bay	Aucune	-
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Aucune	-
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Aucune	-
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Aucune	-
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Aucune	-
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Aucune	-
Waltham	Aucune	-

MRC de Pontiac, 2021

De plus, le compostage domestique est encouragé et certaines municipalités vendent des composteurs pour leurs résidents. Certains résidents de la MRC utilisent à ce jour des composteurs domestiques et recyclent le compost sur leur propriété.

En 2021, la MRC de Pontiac a missionné l'entreprise SOLINOV pour réaliser une étude de différents scénarios de gestion des matières organiques. Cette étude a permis :

- d'estimer les quantités de matières organiques récupérables sur le territoire;
- d'élaborer et d'étudier différents scénarios de gestion des matières organiques (modes de collecte, transport et traitement);
- de produire un outil d'aide à la décision (comparaison multicritères) afin d'aider les municipalités à choisir un mode de gestion et à le mettre en œuvre.

4.2.4.2 RÉSIDUS VERTS

La majorité des municipalités ayant des écocentres permettent l'apport volontaire des résidus verts comme les feuilles, les résidus de tonte de pelouse et de jardinage, les sapins de Noël (Tableau 30).

Les résidus verts sont soit brûlés sur site soit broyés puis utilisés comme paillage par les employés municipaux dans les aménagements paysagers.

Tableau 30 : Type de collecte des résidus verts (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Résidus verts	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Aucune	-
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Aucune	-
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	3 fois/sem. (mai à octobre)
Fort-Coulonge	Apport volontaire	6 fois/sem.
	Porte à porte	2 fois/an
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Apport volontaire	1 fois/sem.
Shawville	Apport volontaire	3 fois/sem. (mai à octobre)
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

4.2.4.3 BOUES MUNICIPALES

Les boues du secteur municipal sont de deux types : les boues des fosses septiques provenant des installations septiques individuelles et les boues résultant de l'exploitation de stations d'épuration des eaux usées municipales.

La gestion des boues de fosses septiques (BFS) est un élément important à considérer pour la MRC de Pontiac car la plupart des municipalités ne sont que partiellement ou pas desservies par un réseau d'égouts. Cela implique donc la présence d'une grande proportion d'installations septiques individuelles sur le territoire de la MRC.

Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22 de la LQE) exige que les municipalités locales soient responsables de la gestion des fosses septiques, y compris la délivrance des permis, des inspections de conformité et l'application des règlements pour la vidange.

À ce jour, il n'y a pas d'action concertée pour la gestion des boues générées sur le territoire de la MRC de Pontiac. La collecte et la vidange des BFS sont assurées par des transporteurs locaux (Art Fleming & Sons, Gascon Service Septique) et par plusieurs compagnies situées en Ontario (MacGregor Concrete, Shamrock Pumping and Sewage disposal, Thomas Pumping Ser. Inc.). La

vidange est laissée à la discrétion des citoyens qui contactent eux-mêmes les entreprises pour procéder à la vidange de leur fosse.

Les transporteurs sont responsables du traitement des boues, celles-ci pouvant être acheminées à l'installation de traitement UTeau située au Parc industriel régional de la MRC de Pontiac, à l'usine de traitement des eaux de Pembroke (ON) ou à Beachburg (ON).

Comme il n'y a pas de suivi au niveau municipal ou de la MRC, les destinations finales des boues de fosses septiques sont connues seulement de ces entreprises. Cependant, selon nos connaissances, la totalité des boues sont envoyées dans un centre de traitement des boues ou recyclées par épandage sur des terres agricoles.

Cinq municipalités du territoire de la MRC disposent actuellement de station d'épuration pour traiter leurs eaux usées. L'Isle-aux-Allumettes, Campbell's Bay et Shawville disposent de contacteurs biologiques rotatifs alors que Bryson et Fort-Coulonge disposent de systèmes de traitement par étangs aérés facultatifs.

Les boues générées par les stations d'épuration sont récupérées périodiquement par des transporteurs pour être envoyées dans un centre de traitement des boues ou recyclées par épandage sur des terres agricoles. Les quantités en jeu sont présentées dans la section Inventaires des matières résiduelles.

4.2.5 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

La majorité des municipalités permettent l'apport volontaire des résidus domestiques dangereux suivants à leur écocentre et 2 municipalités collectent ces matières (Tableau 31) :

- huiles et peintures;
- piles et batteries;
- ampoules et tubes fluorescents au mercure.

Ces résidus domestiques dangereux sont respectivement pris en charge respectivement par la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), Éco-peinture, Appel à Recycler, RecycFluo ou prises en charge par Évolutic-Outaouais.

Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Les collectes porte à porte dont la fréquence indique « 7 fois/sem. » correspondent à une collecte sur appel par les employés municipaux.

Tableau 31 : Type de collecte des résidus domestiques dangereux (huiles et peintures, piles et batteries, ampoules et tubes fluorescents au mercure) (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Résidus domestiques dangereux	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	7 fois/sem.
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Apport volontaire	5 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Apport volontaire	7 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Apport volontaire	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

4.2.6 APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Quelques municipalités permettent l'apport volontaire des appareils électroniques à leur écocentre et 2 municipalités collectent ces matières (Tableau 32). Les appareils électroniques sont pris en charge par l'association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) ou Évolutic-Outaouais.

Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Les collectes porte à porte dont la fréquence indique « 7 fois/sem. » correspondent à une collecte sur appel par les employés municipaux.

Tableau 32 : Type de collecte des appareils électroniques (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Appareils électroniques	
	Collecte	Fréquence
Alley-n-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	7 fois/sem.
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Apport volontaire	1 fois/sem.
Rapides-des-Joachims	Aucune	-
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Aucune	-
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Aucune	-

MRC de Pontiac, 2021

4.2.7 ENCOMBRANTS

Les municipalités de la MRC récupèrent les encombrants par apport volontaire ou par collecte porte-à-porte (Tableau 33). Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Les collectes porte à porte dont la fréquence indique « 7 fois/sem. » correspondent à une collecte sur appel par les employés municipaux.

Les encombrants récupérés sont envoyés à l'enfouissement, sauf ceux constitués de métal qui sont envoyés au recyclage.

Tableau 33 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Encombrants	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Porte à porte	1 fois/an
Campbell's Bay	Porte à porte	1 fois/an
	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Apport volontaire	6 fois/sem.
Fort-Coulonge	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Porte à porte	1 fois/sem.
	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Porte à porte	1 fois/an
	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Apport volontaire	6 fois/sem.
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Porte à porte	1 fois/an
	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

4.2.8 PNEUS HORS D'USAGE

Les municipalités de la MRC récupèrent les pneus hors d'usage par apport volontaire ou par collecte porte-à-porte (Tableau 34).

Pour les collectes par apport volontaire, la fréquence indiquée représente le nombre de jour où le site de réception municipal est accessible aux citoyens.

Tableau 34 : Type de collecte des encombrants (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Pneus hors d'usage	
	Collecte	Fréquence
Alleyn-et-Cawood	Porte à porte	1 fois/sem. à 1 fois/2 sem.
Bristol	Apport volontaire	4 fois/sem.
Bryson	Aucune	-
Campbell's Bay	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Chichester	Apport volontaire	1 à 2 fois/sem.
Clarendon	Aucune	-
Fort-Coulonge	Apport volontaire	6 fois/sem.
L'Île-du-Grand-Calumet	Apport volontaire	2 fois/sem.
L'Isle-aux-Allumettes	Apport volontaire	3 fois/sem.
Litchfield	Apport volontaire	2 fois/sem.
Mansfield-et-Pontefract	Apport volontaire	6 fois/sem.
Otter Lake	Apport volontaire	4 fois/sem.
Portage-du-Fort	Aucune	-
Rapides-des-Joachims	Apport volontaire	1 fois/sem à 1 fois/2 sem. ou 1 fois/mois
Shawville	Aucune	-
Sheenboro	Apport volontaire	2 à 3 fois/sem.
Thorne	Apport volontaire	4 fois/sem.
Waltham	Apport volontaire	2 fois/sem.

MRC de Pontiac, 2021

5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 BILAN DU SECTEUR MUNICIPAL

Les quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement sont tirées des pesées de camion effectuées au centre de transfert régional de la MRC de Pontiac où toutes les ordures ménagères en provenance des municipalités sont acheminées par l'entreprise McGrimmon Cartage ou par les municipalités elles-mêmes. Le Tableau 35 montre les tonnages de déchets par municipalité en 2019, pour un total de 4957 tonnes. Avec une population de 14158 habitants permanents en 2019 (ISQ, 2020), la quantité de matières résiduelles du secteur municipal éliminées par habitant revient à 350 kg.

Tableau 35 : Matières résiduelles éliminées du secteur résidentiel en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Poids total (t)
Alley-n-et-Cawood	116
Bristol	477
Bryson	169
Campbell's Bay	200
Chichester	143
Clarendon	477
Fort-Coulonge	406
L'Île-du-Grand-Calumet	100
L'Isle-aux-Allumettes	459
Litchfield	157
Mansfield-et-Pontefract	739
Otter Lake	426
Portage-du-Fort	44
Rapides-des-Joachims	68
Shawville	483
Sheenboro	120
Thorne	75
Waltham	297
Total	4957

MRC de Pontiac, 2021

Étant donné l'importance de la population saisonnière en lien avec le grand nombre de chalets et maisons de villégiatures présents sur le territoire, on observe une saisonnalité de la production de déchets sur le territoire de la MRC de Pontiac. La Figure 9 illustre cette saisonnalité avec une augmentation de la production de déchets pendant la période estivale de l'année 2019.

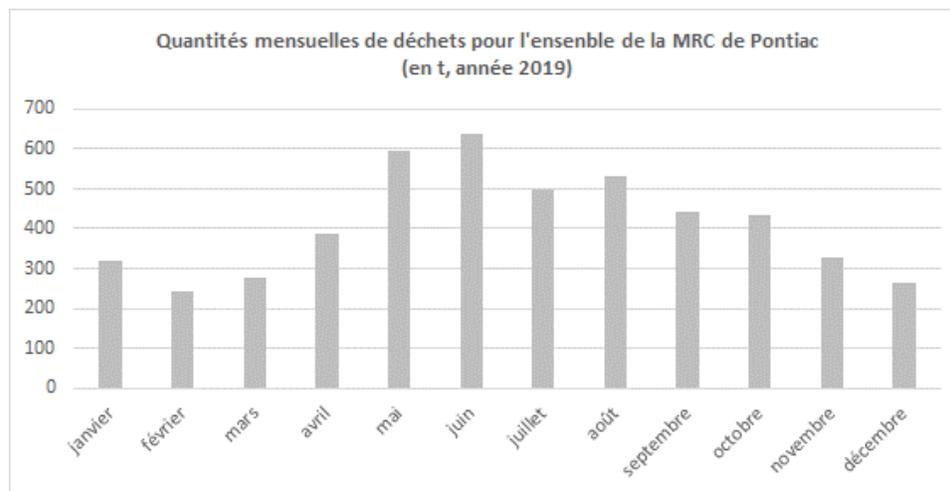


Figure 9 : Quantités mensuelles de déchets produits à l'échelle de la MRC en 2019 (MRC de Pontiac, 2019)

Les quantités de matières recyclables récupérées provenant du secteur municipal, selon les déclarations des municipalités dans le cadre du programme de compensation pour la collecte sélective, sont présentées dans le Tableau 36 (Recyc Québec, 2021). En 2019, l'ensemble des municipalités de la MRC de Pontiac ont récupéré 1146 tonnes de matières recyclables.

Tableau 36 : Matières recyclables récupérées du secteur municipal en 2019 (Recyc Québec, 2021)

Municipalités	Poids total (t)
Alleyn-et-Cawood	5
Bristol	48
Bryson	78
Campbell's Bay	50
Chichester	43
Clarendon	50
Fort-Coulonge	131
L'Île-du-Grand-Calumet	60
L'Isle-aux-Allumettes	138
Litchfield	52
Mansfield-et-Pontefract	213
Otter Lake	82
Portage-du-Fort	24
Rapides-des-Joachims	9
Shawville	74
Sheenboro	36
Thorne	13
Waltham	40
Total	1146

Recyc Québec, 2021

Nous avons ensuite utilisé la version révisée de 2020 de l'outil Chamard (Recyc Québec, 2020) pour l'inventaire du secteur municipal avec les données et hypothèses suivantes :

- sommaire du rôle d'évaluation municipale de 2019 : 10 logements et plus et condos, plex (2 à 9 logements), unifamilial rural, chalets, maisons de villégiature;

- nombres de personnes par type de logements suggérés par l'outil;
- collecte sélective municipale offerte aux petits ICI assimilables : non;
- compostage domestique : approximativement 5% des unités d'occupation équipées d'un composteur domestique, soit 520 sur le territoire;
- taux de recyclage des boues de fosses septique de 100% : selon nos connaissances, la totalité des boues sont envoyées dans un centre de traitement des boues ou recyclées par épandage sur des terres agricoles;
- nombre de fosses septiques présentes sur le territoire :
 - les données de 2013 provenant du service d'évaluation de la MRC nous l'information suivante : 78% des unités d'occupation sont dotées d'une fosse septique;
 - cette proportion de 78% est réutilisée avec le nombre d'unités d'occupation de 2019, ce qui nous donne environ 8000 fosses septiques sur le territoire.
- données concernant les véhicules hors d'usage, les textiles et les résidus domestiques dangereux suggérées par l'outil;
- taux de rejet des centres de tri des matières recyclables utilisé : 7.9% (Bilan 2012 de la gestion des matières résiduelles, Recyc Québec);
- les données concernant les pneus hors d'usage et les contenants consignés sont ceux suggérés par les calculateurs fournis;
- les quantités de résidus de balayure de rue ne sont pas connues.

Les résultats de l'inventaire du secteur municipal sont présentés dans le Tableau 37.

Tableau 37 : Inventaire du secteur municipal des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

RÉSIDENTIEL - 2019			
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	731	265	996
Métal	69	106	175
Plastique	212	343	555
Verre	357	83	440
Total	1369	797	2166
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus verts	16	777	793
Résidus alimentaires	52	1090	1142
Autres résidus organiques	0	859	859
Total	68	2726	2794
Boues	Récupéré (tmh)	Éliminé (tmh)	Généré (tmh)
Boues de stations d'épuration mécanisées (BSM)	328	0	328
Boues d'étangs aérés (BEA)	2034	0	2034
Boues de fosses septiques (BFS)	2399	0	2399
Total	4761	0	4761
Autres matières résiduelles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage (VHU)	663	0	663
Textiles	91	125	216
Rejets des centres de tri (matières recyclables)	0	117	117
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	0	0
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0	7	7
Encombrants	311	59	371
Pneus hors d'usage	259	-	-
Contenants consignés	72	39n	111
Total	1396	347	1485
TOTAL	7594	3870	11205

MRC de Pontiac, 2021

En ce qui concerne les boues municipales, cinq municipalités du territoire de la MRC disposent actuellement de station d'épuration pour traiter leurs eaux usées. L'Isle-aux-Allumettes, Campbell's Bay et Shawville disposent de contacteurs biologiques rotatifs (CBR) alors que Bryson et Fort-Coulonge disposent de systèmes de traitement par étangs aérés facultatifs (EAF).

Le Tableau 38 présente les fréquences de vidanges des différentes stations d'épuration, les quantités de boues générées annuellement et la destination des boues.

Tableau 38 : Types de traitement, fréquence de vidange, quantité de boues et destination des boues des stations d'épuration du territoire de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

Municipalités	Traitement	Vidanges	Boues (m3/an)	Siccité	Destination
Bryson	EAF	Aucune	-	-	-
Campbell's Bay	CBR	2 fois/an	46	55%	UTeau
Fort-Coulonge	EAF	2019	1453	28%	Valorisation agricole
L'Isle-aux-Allumettes	CBR	2 fois/an	58	30%	UTeau
Shawville	CBR	2 fois/an	57	40%	Valorisation agricole

MRC de Pontiac, 2021

CBR : Contacteurs biologiques rotatifs

EAF : Étangs aérés facultatifs

5.2 BILAN DU SECTEUR ICI

Pour évaluer les volumes de matières résiduelles générées par le secteur ICI, nous avons utilisé la version révisée de 2020 de l'outil Chamard (Recyc Québec, 2020) avec les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada publiées en 2012 et adaptées par Statistique Québec.

Les données de 2011 ont été préférées à celles de 2012 de manière à mieux prendre en considération le caractère agricole de la MRC De Pontiac. En effet, les données de 2012 ne comprennent pas d'emploi en agriculture. Les résultats sont présentés dans le Tableau 39.

Tableau 39 : Emplois par secteurs dans la région de l'Outaouais selon l'enquête sur la population active de 2012 (Statistique Canada, 2012)

Région administrative - Outaouais - 2011	Employés (k)
Secteur de la production de biens	28.5
Agriculture	1.6
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	0.0
Services publics	0.0
Construction	16.6
Fabrication	8.3
Secteur des services	166.4
Commerce	23.7
Transport et entreposage	5.8
Finance, assurances, immobilier et location	7.5
Services professionnels, scientifiques et techniques	10.3
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	7.4
Services d'enseignement	13.4
Soins de santé et assistance sociale	22.0
Information, culture et loisirs	7.5
Hébergement et restauration	11.8
Autres services	8.2
Administrations publiques	48.8
Total	194.8

Statistique Canada, 2012

Les résultats donnés par l'outil Chamard sont présentés dans le Tableau 40.

Tableau 40 : Inventaire du secteur ICI des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

ICI - 2019			
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1153	690	1843
Métal	75	93	168
Plastique	74	334	408
Verre	52	136	188
Total	1355	1252	2607
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Industries de transformation agroalimentaire	0	0	0
Boues de papetières	0	0	0
Résidus verts	0	108	108
Résidus alimentaires	0	749	749
Autres résidus organiques	0	156	156
Total	0	1012	1012
Autres matières résiduelles	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	116	116
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	0	456	456
Total	0	572	572
TOTAL	1355	2836	4191

MRC de Pontiac, 2021

VHU : Véhicule hors d'usage

5.3 BILAN DU SECTEUR CRD

La gestion des déchets dans le secteur de construction et de la démolition est prise en charge des entreprises privées. Il existe actuellement deux installations sur le territoire de la MRC qui collectent les déchets du secteur CRD : le Centre de tri Pontiac et McGrimmon Cartage.

Les volumes et la composition de ces déchets collectés ne sont pas connus donc nous utilisons l'outil développé par Chamard afin d'estimer les quantités produites par ce secteur à partir de la valeur totale des permis de bâtir en 2019 pour la MRC de Pontiac (Statistique Canada, Enquête des permis de bâtir, adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 2019), soit 17415 k\$ et les résultats donnés par l'outil sont présentés dans le Tableau 41.

Tableau 41 : Inventaire du secteur CRD des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées en 2019 (MRC de Pontiac, 2021)

CRD - 2019			
Résidus de CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	3527	218	3744
Gypse	8	212	220
Bardeaux d'asphalte	22	178	199
Autres	0	183	183
Bois de construction	836	463	1299
TOTAL	4392	1254	5646

MRC de Pontiac, 2021

5.4 BILAN TERRITORIAL

Le Tableau 42 présente les résultats globaux des secteurs (municipal, ICI, CRD) pour l'ensemble du territoire de la MRC de Pontiac.

Tableau 42 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac (MRC de Pontiac, 2021)

BILAN TERRITORIAL - 2019	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1884	955	2839
Métal	144	199	343
Plastique	287	676	963
Verre	409	219	628
Matières organiques	68	3738	3806
Résidus de CRD	4392	1254	5646
Résidus de transformation industrielle	-	-	-
Résidus domestiques dangereux	-	7	7
Autres résidus	1396	919	2057
Résidus ultimes	0	117	117
TOTAL (sans boues)	8580	8084	16406
Boues municipales	4761	0	4761
TOTAL (avec boues)	13341	8084	21166

MRC de Pontiac, 2021

Le Tableau 43 montre l'inventaire territorial des matières résiduelles rapportées à la population permanente de 2019, soit 14158 habitants (ISQ, 2020).

Tableau 43 : Inventaire des matières résiduelles de l'ensemble de la MRC de Pontiac rapportée à la population permanente (MRC de Pontiac, 2021 et ISQ, 2020)

BILAN TERRITORIAL - 2019	Récupéré (kg/hab.)	Éliminé (kg/hab.)	Généré (kg/hab.)
TOTAL (sans boues) par hab. permanent	606	571	1159
TOTAL (avec boues) par hab. permanent	942	571	1495
MRC de Pontiac, 2021			

Selon les résultats de l'outil Chamard, la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant permanent est de 571 kg avec ou sans prendre en compte les boues.

Les données d'élimination de l'année 2019 compilées par le Ministère de l'environnement pour la MRC de Pontiac sont présentés dans le Tableau 44. Selon ces données, la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant permanent de la MRC de Pontiac est de 652 kg par an.

Tableau 44 : Données d'élimination pour la MRC de Pontiac (MELCCFP, 2019)

MRC de Pontiac	Quantités éliminées	
	tonne	kg/habitant
Secteur municipal	5283	373
Secteur ICI	2080	147
Secteur CRD	1887	133
Total	9250	652
Population 2019	14182	

6 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1 ORIENTATIONS

Une consultation publique a été tenue en juin 2014 afin de mettre en évidence les préoccupations, les besoins et les intérêts de la population quant à la gestion de leurs matières résiduelles. L'ensemble des discussions a permis d'identifier des orientations de gestion des matières résiduelles ainsi que la réalisation du présent plan de gestion.

On retrouve dans le PGMR 2023-2030 des orientations inscrites dans le PGMR 2016-2020. En effet, ce nouveau PGMR s'inscrit dans la continuité du précédent dans le but d'augmenter la performance du territoire (augmentation des quantités de matières recyclables récupérées, de matières organiques recyclées par compostage, de RDD récupérés, etc.).

Les 7 orientations du PGMR déterminées par la MRC de Pontiac sont les suivantes :

1. Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage;
2. Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables;
3. Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques;
4. Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), des pneus hors d'usage, des plastiques agricoles et des appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation;
5. Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants et des résidus CRD;
6. Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques
7. Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles.

6.2 OBJECTIFS RÉGIONAUX

Les objectifs du PGMR 2023-2030 de la MRC de Pontiac sont basés sur les objectifs du plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont la date butoir est 2023, et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), qui vise la valorisation de 70% de la matière organique d'ici 2030 ainsi que la gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal et dans 100% des ICI d'ici 2025. Ces objectifs sont présentés dans le Tableau 45.

Tableau 45 : Objectifs régionaux du PGMR 2023-2030 de la MRC de Pontiac

Matières résiduelles	Performance 2019	Objectif provincial	Objectif PGMR 2023-2030
Matières éliminées	652 kg/hab./an	525 kg/hab./an	525 kg/hab./an
Matières recyclables	57%	75%	75%
Matières organiques	56%	60%-70% *	70%
Résidus de CRD	78%	70%	80%

* Objectif provincial 60% / SVMO 70% et Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal et dans 100% des ICI d'ici 2025

Des objectifs spécifiques de récupération, permettant d'atteindre les objectifs régionaux, ont également été établis afin de quantifier les efforts de récupération requis pour les différents secteurs (municipal, ICI et CRD). Ces objectifs sont présentés dans les paragraphes suivants.

6.2.1 OBJECTIFS DU SECTEUR MUNICIPAL

Le Tableau 46 présente les objectifs de recyclage des matières recyclables et des matières organiques pour le secteur municipal de la MRC de Pontiac en 20230.

Le taux de recyclage des matières recyclables du secteur municipal passe de 63% en 2019 à 75% en 2030. Le taux de recyclage des matières organiques passe de 64% en 2019 à 76% en 2030.

Tableau 46 : Inventaire du secteur municipal et objectifs pour 2030

MUNICIPAL - 2019				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	731	265	996	73%
Métal	69	106	175	40%
Plastique	212	343	555	38%
Verre	357	83	440	81%
Total matières recyclables	1369	797	2166	63%
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Résidus verts	16	777	793	2%
Résidus alimentaires	52	1090	1142	5%
Autres résidus organiques	0	859	859	0%
Boues de stations d'épuration mécanisées (BSM)	328	0	328	100%
Boues d'étangs aérés (BEA)	2034	0	2034	100%
Boues de fosses septiques (BFS)	2399	0	2399	100%
Total matières organiques	4829	2726	7555	64%
MUNICIPAL - 2030				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	747	249	996	75%
Métal	122	52	175	70%
Plastique	389	167	555	70%
Verre	356	84	440	81%
Total matières recyclables	1614	552	2166	75%
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Résidus verts	278	515	793	35%
Résidus alimentaires	400	742	1142	35%
Autres résidus organiques	301	558	859	35%
Boues de stations d'épuration mécanisées (BSM)	328	0	328	100%
Boues d'étangs aérés (BEA)	2034	0	2034	100%
Boues de fosses septiques (BFS)	2399	0	2399	100%
Total matières organiques	5739	1816	7555	76%

6.2.2 OBJECTIFS DU SECTEUR ICI

Le Tableau 47 présente les objectifs de recyclage des matières recyclables et des matières organiques pour le secteur ICI de la MRC de Pontiac en 20230.

Le taux de recyclage des matières recyclables du secteur ICI passe de 52% en 2019 à 75% en 2030.

Le taux de recyclage des matières organiques passe de 0% en 2019 à 25% en 2030.

Tableau 47 : Inventaire du secteur ICI et objectifs pour 2030

ICI - 2019				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	1153	690	1843	63%
Métal	75	93	168	45%
Plastique	74	334	408	18%
Verre	52	136	188	28%
Total matières recyclables	1355	1252	2607	52%
ICI - 2019 (Matières organiques)				
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Industries de transformation agroalimentaire	0	0	0	N.A.
Boues de papetières	0	0	0	N.A.
Résidus verts	0	108	108	0%
Résidus alimentaires	0	749	749	0%
Autres résidus organiques	0	156	156	0%
Total matières organiques	0	1012	1012	0%
ICI - 2030				
Matières recyclables	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Papier et carton	1382	461	1843	75%
Métal	126	42	168	75%
Plastique	306	102	408	75%
Verre	141	47	188	75%
Total	1955	652	2607	75%
ICI - 2030 (Matières organiques)				
Matières organiques	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Industries de transformation agroalimentaire	0	0	0	N.A.
Boues de papetières	0	0	0	N.A.
Résidus verts	27	81	108	25%
Résidus alimentaires	187	562	749	25%
Autres résidus organiques	39	117	156	25%
Total matières organiques	253	759	1012	25%

6.2.3 OBJECTIFS DU SECTEUR CRD

Le Tableau 48 présente les objectifs de recyclage des résidus de CRD du secteur CRD de la MRC de Pontiac en 20230.

Le taux de recyclage des résidus de CRD du secteur CRD passe de 78% en 2019 à 80% en 2030.

Tableau 48 : Inventaire du secteur CRD et objectifs pour 2030

CRD - 2019				
Résidus de CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Agrégats	3527	218	3744	94%
Gypse	8	212	220	4%
Bardeaux d'asphalte	22	178	199	11%
Autres	0	183	183	0%
Bois de construction	836	463	1299	64%
Total résidus de CRD	4392	1254	5646	78%
CRD - 2030				
Résidus de CRD	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% recyc.
Agrégats	3527	218	3744	94%
Gypse	55	165	220	25%
Bardeaux d'asphalte	50	149	199	25%
Autres	46	138	183	25%
Bois de construction	831	468	1299	64%
Total résidus de CRD	4509	1137	5646	80%

6.3 PLAN D'ACTION

Le plan d'action présenté suit les 7 orientations du PGMR de la MRC de Pontiac. Chacune des orientations comprend une mise en contexte, une description des actions prévues et une fiche actions.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du plan d'action, les actions du PGMR 2023-2030 ont été classées selon le niveau d'importance et selon le type d'action. Les différents types et niveaux d'importance sont présentés dans le Tableau 49.

Tableau 49 : Classification des actions du PGMR 2023-2030 selon leur niveau d'importance et leur type

Niveau d'importance	
OPTIMISATION (O)	Optimisation du système de GMR par des modifications majeures des services existants, déploiement de nouveaux services ou nouvelle mesure
AMÉLIORATION (A)	Amélioration des mesures en vigueur au PGMR antérieur
POURSUITE (P)	Poursuite de mesures en vigueur au PGMR antérieur, mais dont le plein potentiel est encore à atteindre ou mesures à mener en continu
Type d'action	
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ÉTUDE	Acquisition de connaissances
REGLEMENTATION	Encadrement réglementaire
SERVICE	Modifications des services existants ou déploiement de nouveaux services

6.3.1 ORIENTATION 1 : RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉUTILISATION

6.3.1.1 CONTEXTE

La 1^{ère} orientation de gestion de la MRC de Pontiac est de promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage.

Selon le MELCC, la réduction à la source se définit comme toute « action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit ».

La mise en œuvre de ces actions permet à la fois de réduire les coûts et les émissions des gaz à effet de serre lié au transport des déchets et de ménager les ressources naturelles utilisées pour la fabrication.

Un exemple de réduction à la source est de privilégier les produits peu ou non emballés et l'utilisation de vêtements ou articles usagés sont des exemples de réutilisation. Ces actions incitent les citoyens à porter une attention nouvelle à leurs habitudes de consommation et d'élimination de matières résiduelles.

6.3.1.2 ACTIONS

Les actions proposées afin d'encourager et de développer la réduction à la source et la réutilisation par les citoyens de la MRC consistent à mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation de la population, des ICI, des entreprises de CRD, des municipalités et des employés municipaux et de la MRC.

La participation de la population et des ICI est essentielle à l'atteinte des objectifs du PGMR et des campagnes de sensibilisation seront menées sur l'ensemble du territoire de la MRC de Pontiac.

Ces campagnes de sensibilisation se feront sous les formes suivantes :

- capsules d'information publiées dans les journaux et à la radio locale;
- articles ou point d'information sur le site internet de la MRC de Pontiac;
- dépliant explicatif des aspects de la politique environnementale de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles auprès des employés de la MRC, des employés municipaux et des maires et conseillers municipaux;
- inciter et accompagner les municipalités dans l'adoption d'une politique environnementale similaire à celle de la MRC;
- programmes d'éducation relative à l'environnement (ERE) établis en collaboration avec les institutions scolaires, les groupes communautaires et environnementaux, les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et municipaux de la région;
- promouvoir le mouvement zéro déchet et les circuits courts.

Les intervenants cités ci-dessus peuvent s'adresser spécifiquement aux différents groupes d'âge de la population et ainsi adapter les messages en conséquence. Certains citoyens ont d'ailleurs mentionné lors de la consultation, que les jeunes sont très sensibilisés aux questions environnementales grâce aux initiatives de sensibilisation et d'éducation réalisées dans les écoles. Certains groupes et organismes peuvent aussi accéder aux subventions gouvernementales, ce qui maintient des programmes d'éducation sur le long terme et renforce la portée des campagnes de sensibilisation de la population.

Bien que la réduction à la source et la réutilisation soient les premières pratiques à adopter, il importe que ces capsules et programmes d'ERE abordent l'ensemble du principe des 3RV-E, soit la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et, enfin, l'élimination. L'application progressive de ces diverses étapes constitue le cheminement clé d'une gestion intégrée des matières résiduelles et chacune des orientations seront intégrées à ces campagnes de sensibilisation.

La politique environnementale de la MRC de Pontiac a été adoptée en 2011. Les aspects de cette politique en lien avec la gestion des matières résiduelles sont les suivants :

- Acheter des cartouches d'encre et du papier recyclés;
- Emprunter des produits à nos collègues au lieu d'acheter;
- Acheter des matériaux et des ressources provenant de sources renouvelables;
- Appliquer la fonction "recto-verso" par défaut sur l'imprimante et retirer la page de garde lors de l'impression;
- Réduire l'utilisation de papier et fournitures (calepin, post-it) et utiliser des feuilles brouillons;
- Privilégier les échanges électroniques et téléphoniques au lieu d'envois postaux;
- Poursuivre l'utilisation du compostage et la sensibilisation de cette pratique;

- Conserver les bacs de recyclage et compostage aux endroits stratégiques;
- Sensibiliser les occupant(e)s de la MRC Pontiac à utiliser des contenants réutilisables au lieu d'utiliser des sacs jetables;
- Mettre à la disposition de la vaisselle durable et non jetable à la cafétéria des employé(e)s;
- Mettre en place un conseil des maires sans papier.

6.3.1.3 FICHE ACTIONS

Orientation 1	Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage
Objectif spécifique	Sensibiliser la population, les ICI et les entreprises de CRD de la MRC aux enjeux associés à la gestion des matières résiduelles et les informer quant aux mesures d'application du principe des 3RV-E
Action 1.	Instaurer des campagnes de sensibilisation et d'information à l'attention des citoyens, des employés municipaux et de la MRC, des ICI et entreprises de CRD avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers
1.a.	Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)
1.b.	Capsules radiophoniques à la radio locale (CHIP FM)
1.c.	Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac
1.d.	Dépliant explicatif des aspects de la politique environnementale de la MRC en lien avec la gestion des matières résiduelles auprès des employés de la MRC, des employés municipaux et des maires et conseillers municipaux
1.e.	Adoption par les municipalités d'une politique environnementale
1.f.	Informers et sensibiliser les citoyens au mouvement zéro déchet et aux circuits courts
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	ISÉ
Début	2023
Fin	2030
Responsable	MRC (1.a, 1.b., 1.c., 1.d., 1.e., 1.f.)
Partenaires	Municipalités, institutions scolaires, groupes communautaires et environnementaux, organismes gouvernementaux
Indicateur de suivi	Nombre de communications (objectif visé : 2 par année)
Action 2.	Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement (ERE) en collaboration avec les institutions scolaires, les groupes communautaires et environnementaux, les organismes gouvernementaux et municipaux
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	ISÉ
Début	2023
Fin	2030
Responsable	MRC
Partenaires	Municipalités, institutions scolaires, groupes communautaires et environnementaux, organismes gouvernementaux
Indicateur de suivi	Nombre de programmes ERE (objectif visé : 2 organismes concernés par année)
Action 3.	Réaliser une étude sur les possibilités d'achats en vrac existantes sur le territoire et des possibilités d'amélioration
3.a.	Analyse des résultats et identifications des pistes d'amélioration de l'offre d'achat en vrac
3.b.	Publication des résultats
3.c.	Accompagnement des ICI permettant la plus grande progression dans l'offre d'achat en vrac
Importance	OPTIMISATION (O)
Type d'action	ÉTUDE
Début	2025
Fin	2026
Responsable	MRC (3.a., 3.b., 3.c.)
Partenaires	Consultants
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI accompagnées (objectif visé : à définir selon l'étude)
Groupes ciblés	Résidents, CRD et ICI
Indicateurs de suivi globaux	Quantité de déchets enfouis
Résultats attendus	Réduction du tonnage de déchet enfouis

6.3.2 ORIENTATION 2 : RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE

6.3.2.1 CONTEXTE

La 2^{ème} orientation du plan de gestion des matières résiduelles est de favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables.

Actuellement, les dix-huit municipalités offrent un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables et/ou la possibilité de les porter aux sites de réception. La prise en charge des matières récupérées se fait ensuite par des entrepreneurs privés sous contrat avec les municipalités.

En 2020, le MELCC annonce une modernisation de la collecte sélective basée sur le principe de responsabilité élargie des producteurs. Au terme de cette réforme, les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux seront responsables de leurs produits du début à la fin de leur cycle de vie (récupération, tri, conditionnement et recyclage).

En 2022, RECYC-QUÉBEC a désigné Éco Entreprise Québec (EEQ) comme organisme de gestion de la collecte sélective pour une durée de 5 ans. La transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une approche de REP se fera graduellement de 2022 à 2024 avec un plein déploiement en 2025.

C'est dans ce cadre changeant que la MRC de Pontiac souhaite collaborer avec EEQ pour améliorer la performance territoriale en matière de collecte sélective, et ce, dans le respect des ententes à intervenir entre EEQ et les organismes municipaux du territoire et de la législation sur la modernisation de la collecte sélective.

6.3.2.2 ACTIONS

Afin d'augmenter l'efficacité de la récupération des matières recyclables, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- réaliser une étude sur la situation de la collecte des matières recyclables des ICI assimilables du territoire;
- devenir partenaire de EEQ dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective et collaborer à la mise en place du nouveau système de collecte.

6.3.2.3 FICHE ACTIONS

Orientation 2	Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables
Objectif spécifique	Étendre la récupération des matières recyclables à l'ensemble du territoire de la MRC et aux ICI
Action 4.	Réaliser une étude sur la situation de la collecte des matières recyclables des ICI assimilables du territoire
4.a.	Identifier les ICI assimilables par municipalité, évaluer les matières, tonnages en jeu et les intégrer à la collecte municipale
4.b.	Accompagnement les ICI desservis par les collectes municipales pour mettre en place des mesures d'amélioration des pratiques permettant une augmentation des quantités et de la qualité des matières récupérées
Importance	OPTIMISATION (O)
Type d'action	ÉTUDE
Début	2024
Fin	2027
Responsable	MRC (4.a., 4.b.)
Partenaires	Municipalités, Consultant
Indicateurs de suivi	Nombre d'ICI accompagnées (objectif visé : 5 ICI par année)
Action 5.	Devenir partenaire de EEQ dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective et collaborer à la mise en place du nouveau système de collecte sélective
5.a.	Transférer la compétence concernant les matières recyclables des municipalités vers la MRC et signer une entente avec EEQ
5.b.	Implanter le nouveau système de collecte sélective
5.c.	Intégrer dans le nouveau système de collecte sélective les ICI assimilables ou déjà desservis, selon le calendrier d'EEQ
5.d.	Intégrer dans le nouveau système de collecte sélective les autres ICI, selon le calendrier d'EEQ
Importance	OPTIMISATION (O)
Type d'action	SERVICE
Début	2023
Fin	2027
Responsable	MRC (5.a., 5.b., 5.c., 5.d.)
Partenaires	Municipalités, EEQ
Indicateurs de suivi	Accord avec le calendrier de déploiement de EEQ
Groupes ciblés	Résidents, CRD et ICI
Indicateurs de suivi globaux	Quantité de déchets enfouis Quantité de matières recyclables récupérées
Résultats attendus	Réduction du tonnage de déchet enfouis Augmentation du tonnage de matières recyclables récupérées

6.3.3 ORIENTATION 3 : MATIÈRES ORGANIQUES

6.3.3.1 CONTEXTE

La 3^{ème} orientation du PGMR de la MRC de Pontiac est d'encourager et de faciliter le recyclage des matières organiques.

Les matières organiques du secteur municipal correspondent aux restes de tables et aux résidus de jardin (feuilles, résidus de tonte de pelouse, branches et arbres). Pour le secteur des ICI, les matières organiques générées sont des feuilles, des résidus de tonte de pelouse, des résidus alimentaires (restaurants et marchés d'alimentation), des résidus agricoles et des résidus forestiers.

À l'heure actuelle, aucun service de collecte porte à porte des résidus de table et de jardin n'est offert aux résidents et aux ICI de la MRC de Pontiac. Certains résidents recyclent leurs matières organiques sur leur propriété et d'autres éliminent leurs résidus avec les ordures ménagères.

En 2021, la MRC de Pontiac a missionné l'entreprise SOLINOV pour réaliser une étude de différents scénarios de gestion des matières organiques. Cette étude a permis :

- d'estimer les quantités de matières organiques récupérables sur le territoire;
- d'élaborer et d'étudier différents scénarios de gestion des matières organiques (modes de collecte, transport et traitement);
- de produire un outil d'aide à la décision (comparaison multicritères) afin d'aider les municipalités à choisir un mode de gestion et à le mettre en œuvre.

La MRC continue de travailler, en collaboration avec les municipalités, à mettre en place un système de collecte des matières organiques, en accord avec les exigences du programme de redistribution des redevances à l'élimination et de la stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

La récupération des matières organiques du secteur municipal et des ICI assimilables sera réalisée par collecte porte-à-porte, compostage domestique et apport-volontaire. Le traitement des matières organiques envisagé comprend le compostage domestique, et le compostage en andains. La récupération et le traitement des matières organiques des ICI non assimilables restent à définir et les différentes options ou solutions seront explorées dans le cadre du PGMR 2023-2030.

6.3.3.2 ACTIONS

Afin d'encourager, de faciliter et d'augmenter le recyclage des matières organiques, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage et la collecte des matières organiques;
- mettre en place un système de collecte des matières organiques du secteur municipal et des ICI assimilables;
- mettre en place un système de collecte des matières organiques des ICI non assimilables.

6.3.3.3 FICHE ACTIONS

Orientation 3	Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques
Objectif spécifique	Promouvoir le recyclage des matières organiques et étendre le recyclage des matières organiques à l'ensemble de la MRC
Action 6.	Campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage et la collecte des matières organiques
6.a.	Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)
6.b.	Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac
6.c.	Dépliants explicatifs
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	ISÉ
Début	2023
Fin	2030
Responsable	MRC (6.a., 6.b., 6.c.)
Partenaires	Municipalités
Indicateurs de suivi	Nombre de communications (objectif visé : 2 par année)
Action 7.	Mettre en place un système de collecte des matières organiques du secteur municipal et des ICI assimilables
7.a.	Sensibiliser les municipalités et les ICI assimilables sur la gestion des matières organiques et le compostage
7.b.	Développer un outil d'aide à la décision destiné aux municipalités permettant de prévoir les coûts de collecte porte à porte
7.c.	Proposer des solutions de gestion des matières organiques adaptées pour chaque municipalité et en accord avec le programme de redistribution des redevances (collecte porte à porte, compostage domestique, apport volontaire)
7.d.	Identifier le mode de traitement des matières organiques adapté pour chaque municipalité (compostage en andains, compostage domestique)
7.e.	Planter les différents systèmes de gestion des MO et assurer le suivi
Importance	OPTIMISATION (O)
Type d'action	SERVICE
Début	2023
Fin	2027
Responsable	MRC (7.a, 7.b., 7.c., 7.d.) et Municipalités (7.e.)
Partenaires	Consultant
Indicateurs de suivi	Nombre de municipalités ayant un système de gestion des MO (objectif : 18)
Action 8.	Mettre en place un système de collecte des matières organiques des ICI non assimilables
8.a.	Sensibiliser les ICI non assimilables sur la gestion des matières organiques et le compostage
8.b.	Réaliser une étude des matières organiques produites par les ICI non assimilables et identifier les grands générateurs
8.c.	Rechercher et proposer des solutions de gestion des matières organiques adaptées aux ICI « grands générateurs » (écoles, supermarchés, hôpital, ...)
8.d.	Accompagner les ICI « grands générateurs », assurer le suivi de leur gestion des matières organiques et les inciter à mettre en place une solution de gestion
Importance	OPTIMISATION (O)
Type d'action	SERVICE
Début	2026
Fin	2030
Responsable	MRC (8.a., 8.b., 8.c., 8.d.)
Partenaires	ICI
Indicateurs de suivi	Nombre d'ICI accompagnées et tonnage de MO recyclées
Groupes ciblés	Résidents et ICI
Indicateurs de suivi globaux	Quantité de déchets enfouis Quantité de matières organiques récupérées et compostées
Résultats attendus	Réduction du tonnage de déchet enfouis

6.3.4 ORIENTATION 4 : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX, PNEUS HORS D'USAGE, PLASTIQUES AGRICOLES, APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET DES APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION OU CLIMATISATION

6.3.4.1 CONTEXTE

La 4^{ème} orientation du PGMR de la MRC de Pontiac est de favoriser et d'améliorer la collecte des résidus domestiques dangereux, des pneus hors d'usage, des plastiques agricoles, des appareils électroniques et des appareils de réfrigération ou climatisation.

Résidus domestiques dangereux

Les enjeux associés à l'élimination des RDD sont souvent peu connus. Tout produit inflammable, toxique, corrosif, explosif ou contenant des métaux lourds est considéré comme un RDD. L'entreposage de ces résidus doit se faire selon des modalités précises afin de minimiser les risques d'incendie, d'intoxication, d'inhalation, d'éclaboussure, de contamination de l'air, etc. L'élimination de ces résidus dans les sites d'enfouissement peut mettre en péril la santé et la sécurité des employés et devenir une source de contamination des eaux souterraines.

Pour la MRC de Pontiac, les principaux résidus domestiques dangereux récupérés actuellement sont les bonbonnes de propane, la peinture et de l'huile. Plusieurs RDD se retrouvent ainsi parmi les ordures ménagères. Dans le cadre du plan d'action québécois 2011-2015, les entreprises qui mettent sur le marché certains produits contenant des matières dangereuses, sont obligés de les récupérer et de mettre en valeur les résidus qui en résulteront. Toutefois, des améliorations dans la gestion des matières dangereuses devront être faites par les municipalités locales. Les résidus dangereux générés dans le secteur des ICI sont à leur propre charge.

Pneus hors d'usage

L'enfouissement des pneus hors d'usage est interdit au Québec depuis 2002. L'entreposage des pneus hors d'usage est également déconseillé afin de réduire les risques d'incendie. En effet, une fois la combustion commencée, elle est difficile à stopper et la fumée est toxique (dioxines, furannes, hydrocarbures aromatiques polycycliques). Divers programmes de récupération sont en place au Québec pour assurer une saine gestion des pneus hors d'usage.

La majorité des municipalités de la MRC de Pontiac récupèrent les pneus hors d'usage et les encombrants. Les pneus hors d'usage sont pris en charge gratuitement par un transporteur accrédité par Recyc Québec et les encombrants sont dirigés vers les sites de réception municipaux.

Plastiques agricoles

Depuis 2021, la MRC de Pontiac, en partenariat avec le MAPAQ, AgriRÉCUP et le CREDDO, a mis en place un projet pilote de récupération des plastiques agricoles (pellicules de conservations des fourrage).

Le projet consiste à prêter aux producteurs agricoles intéressés et utilisant de grandes quantités de plastique une presse afin qu'ils puissent confectionner des ballots de plastiques et les apporter à un point de dépôt existant.

Afin d'augmenter la portée du projet pilote, la MRC souhaite développer des points de dépôt pour récupérer les plastiques en vrac. Ces points de dépôt, développés en partenariat avec AgriRÉCUP, vont offrir la possibilité aux producteurs agricoles utilisant de plus faibles quantités de plastiques de les apporter en vrac. Les ballots de plastiques seront également collectés dans ces points de dépôt avant d'être envoyés au recycleur.

Appareils électroniques

Plusieurs points de dépôt du réseau ARPE existent sur le territoire afin de collecter les appareils électroniques et les envoyer au recyclage.

Augmenter le nombre de point de dépôt permettra d'améliorer les possibilités pour les citoyens de se départir correctement de ces appareils.

Appareils ménagers de réfrigération ou climatisation

Le territoire de la MRC de Pontiac ne comporte aucun point de dépôt des appareils ménagers de réfrigération ou climatisation de GoRecycle, organisme désigné par Recyc Québec pour prendre en charge ces appareils.

Développer des points de dépôt permettra d'améliorer les possibilités pour les citoyens de se départir correctement de ces appareils.

6.3.4.2 ACTIONS

Afin de favoriser et d'améliorer la collecte des résidus domestiques dangereux, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- sensibiliser et informer la population sur la récupération des RDD, pneus hors d'usage, plastiques agricoles, appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation et les lieux de dépôts dans la MRC de Pontiac;
- permettre l'apport volontaire des RDD, pneus hors d'usage, appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation dans tous les sites de réception municipaux pour les résidents permanents et saisonniers;
- créer un réseau de points de dépôts dans les sites de réception municipaux pour la récupération des plastiques agricoles.

6.3.4.3 FICHE ACTIONS

Orientation 4	Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), des pneus hors d'usage, des plastiques agricoles et des appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation
Objectif spécifique	Favoriser la récupération des RDD, des pneus hors d'usage, des plastiques agricoles et des appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation
Action 9.	Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des RDD, pneus hors d'usage, plastiques agricoles, appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation et les lieux de dépôts dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers
9.a.	Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)
9.b.	Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac
9.c.	Dépliants explicatifs des matières acceptées aux sites de réception municipaux envoyés aux résidents permanents et saisonniers
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	ISÉ
Début	2023
Fin	2030
Responsable	MRC (9.a., 9.b., 9.c.)
Partenaires	Municipalités
Indicateurs de suivi	Nombre de communications (objectif visé : 2 par année)
Action 10.	Permettre l'apport volontaire des RDD, pneus hors d'usage, appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation dans tous les sites de réception municipaux pour les résidents permanents et saisonniers
10.a.	Réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés
10.b.	Mettre en place des conteneurs spéciaux pour les différentes matières dans les sites de réception municipaux
10.c.	Acheminer les conteneurs vers les filières de valorisation (pneus : RecycQuébec, appareils électroniques : ARPE, appareils de réfrigération ou climatisation : GoRecycle)
10.d.	Inscrire tous les sites de réception non inscrit aux différents programmes : Réseau Éco-Peinture, Appel à Recycler, RecycFluo, Recyc Québec, ARPE, GoRecycle
Importance	AMÉLIORATION (A)
Type d'action	SERVICE
Début	2023
Fin	2026
Responsable	MRC (10.a.) et Municipalités (10.b., 10.c., 10.d.)
Partenaires	Organismes de gestion des produits sous REP
Indicateurs de suivi	Nombre de sites municipaux inscrits dans chaque programme (objectif : 14 sites municipaux inscrits)
Action 11.	Créer un réseau de points de dépôts dans les sites de réception municipaux pour la récupération des plastiques agricoles
11.a.	Identifier les points de dépôt les plus adaptés selon la répartition des producteurs agricoles sur le territoire
11.b.	Signer les ententes nécessaires avec AgriRECUP
11.c.	Aménager les sites de réceptions et suivi de la performance
Importance	OPTIMISATION (O)
Type d'action	SERVICE
Début	2024
Fin	2026
Responsable	MRC (11.a.) et Municipalités (11.b., 11.c.)
Partenaires	MRC, MAPAQ, AgriRECUP
Indicateurs de suivi	Nombre de points de dépôt (objectif : 2)

Orientation 4	Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), des pneus hors d'usage, des plastiques agricoles et des appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation
Objectif spécifique	Favoriser la récupération des RDD, des pneus hors d'usage, des plastiques agricoles et des appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation
(suite)	
Groupes ciblés	Résidents et ICI
Indicateurs de suivi globaux	Quantité de RDD récupérés
Résultats attendus	Uniformisation des RDD acceptés sur le territoire Augmentation du tonnage de RDD récupérées

6.3.5 ORIENTATION 5 : ENCOMBRANTS ET RÉSIDUS DE CRD

6.3.5.1 CONTEXTE

La 5^{ème} orientation du PGMR de la MRC de Pontiac est de promouvoir et faciliter la collecte des encombrants et des résidus de CRD.

Encombrants

La majorité des municipalités de la MRC de Pontiac permettent aux citoyens d'apporter leurs encombrants aux sites de réception municipaux. En général, les encombrants sont envoyés au LET de Lachute sauf ceux en métal qui sont envoyés au recyclage. Une partie de ces encombrants pourraient intégrer la filière de réemploi et ainsi éviter d'être envoyés à l'enfouissement.

Résidus de CRD

Les résidus de CRD sont généralement apportés par les citoyens au Centre de Tri Pontiac ou au centre de transfert régional. Les entreprises de CRD peuvent également aller porter leurs résidus à ces deux sites sur le territoire de la MRC. Les résidus de CRD sont triés et valorisés par le centre de tri ou envoyés à l'enfouissement.

6.3.5.2 ACTIONS

Afin de promouvoir, de faciliter et d'améliorer la collecte des encombrants et des résidus de CRD, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- sensibiliser et informer la population sur la récupération des encombrants et des résidus de CRD;
- permettre l'apport des encombrants et des résidus de CRD dans tous les sites de réception municipaux pour les résidents permanents et saisonniers et acheminer ces résidus dans les bonnes filières;
- créer un réseau de magasins de réemploi dans les sites de réception municipaux;
- modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source et acheminés à un centre de tri habilité.

6.3.5.3 FICHE ACTIONS

Orientation 5	Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants et des résidus CRD
Objectif spécifique	Augmenter la performance actuelle de récupération de ces résidus
Action 12.	Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des encombrants et des résidus CRD avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers
12.a.	Articles dans les journaux locaux (Equity, Journal du Pontiac)
12.b.	Articles sur le site internet de la MRC de Pontiac
12.c.	Dépliants explicatifs des matières acceptées aux sites de réception municipaux envoyés aux résidents permanents et saisonniers
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	ISÉ
Début	2023
Fin	2030
Responsable	MRC (12.a., 12.b) et Municipalités (12.c.)
Partenaires	
Indicateurs de suivi	Nombre de communications (objectif visé : 2 par année)
Action 13.	Permettre l'apport volontaire des encombrants et des résidus de CRD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et acheminer ces résidus dans les bonnes filières
13.a.	Réaliser un état des lieux de chaque site de réception municipal (matières acceptées, non acceptées, besoins en équipement) et des coûts associés
13.b.	Mettre en place des conteneurs spéciaux pour ces matières dans les sites de réception municipaux non équipés et aménager les sites de réception selon les besoins identifiés
13.c.	Acheminer les conteneurs vers les filières de valorisation (encombrants : réemploi, résidus de CRD : centre de tri)
Importance	AMÉLIORATION (A)
Type d'action	SERVICE
Début	2023
Fin	2029
Responsable	MRC (13.a.) et Municipalités (13.b., 13.c.)
Partenaires	
Indicateurs de suivi	Nombre de sites municipaux acceptant les encombrants et CRD (objectif visé : 14)
Action 14.	Créer un réseau de magasins de réemploi dans les sites de réception municipaux
14.a.	Identifier les points de dépôt les plus adaptés selon différents critères (localisation, espace et infrastructures disponibles, etc.)
14.b.	Établir les budgets prévisionnels, rechercher le financement et définir le fonctionnement du système de réemploi (matières acceptées, tarifs de revente)
14.c.	Installer les magasins de réemploi, mettre en place le système de réemploi et suivi de la performance
Importance	OPTIMISATION (O)
Type d'action	SERVICE
Début	2024
Fin	2028
Responsable	MRC (14.a., 14.b.) et Municipalités (14.c.)
Partenaires	
Indicateurs de suivi	Nombre de magasins de réemploi (objectif visé : 3)

Orientation 5	Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants et des résidus CRD
Objectif spécifique (suite)	Augmenter la performance actuelle de récupération de ces résidus
Action 15.	Modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source et acheminés à un centre de tri habilité
15.a.	Rechercher des exemples de règlement municipaux adéquats et les proposer aux municipalités
15.b.	Modifier les règlements municipaux
Importance	POURSUIITE (P)
Type d'action	REGLEMENTATION
Début	2024
Fin	2030
Responsable	MRC (15.a.) et Municipalités (15.b.)
Partenaires	Avocat
Indicateurs de suivi	Nombre de municipalités ayant modifié leur règlement
Groupes ciblés	Résidents, ICI et CRD
Indicateurs de suivi globaux	Quantité d'encombrants, de pneus hors d'usage, de résidus de CRD, de plastiques agricoles, d'appareils électroniques et d'appareils ménagers de réfrigération/climatisation récupérés
Résultats attendus	Quantité de matières réemployées Réduction du tonnage de déchets enfouis

6.3.6 ORIENTATION 6 : GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

6.3.6.1 CONTEXTE

La 6^{ème} orientation du PGMR concerne la gestion des boues de fosses septique (BFS).

Cette 6^{ème} orientation vise à mettre en place un programme de gestion des boues en provenance des fosses septiques des résidences isolées. Le programme sera piloté par chaque municipalité et les vidanges des fosses septiques seront confiées à une entreprise.

Les boues de fosses septiques devront être recyclées par épandage sur des terres agricoles ou envoyées dans un centre de traitement habilité et les appels d'offre devront être rédigés en conséquence.

6.3.6.2 ACTIONS

Afin de favoriser une bonne gestion des boues de fosses septiques, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac;
- établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques;
- confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés.

6.3.6.3 FICHE ACTIONS

Orientation 6	Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques
Objectif spécifique	Dresser un portrait précis de la situation actuelle et connaître les volumes de boues à vidanger
Action 16.	Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	ÉTUDE
Début	2023
Fin	2030
Responsable	Municipalités
Partenaires	MRC
Indicateurs de suivi	Nombre de municipalités ayant réalisé un inventaire
Action 17.	Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	REGLEMENTATION
Début	2023
Fin	2030
Responsable	Municipalités
Partenaires	MRC
Indicateurs de suivi	Nombre de municipalités ayant établi un système de vérification
Action 18.	Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés
18.a.	Rédiger les appels d'offres pour sélectionner les entreprises de pompage recyclant les boues par épandage agricole ou par traitement dans un centre habilité
18.b.	Sélectionner les entreprises en charge des vidanges et de la valorisation des boues
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	SERVICE
Début	2023
Fin	2030
Responsable	Municipalités
Partenaires	MRC
Indicateurs de suivi	Nombre de municipalités ayant octroyé un contrat
Groupes ciblés	Résidents
Indicateurs de suivi globaux	Nombre de vidange Volume de boues vidangées Fréquence des vidanges
Résultats attendus	Respect de fréquence de vidange

6.3.7 ORIENTATION 7 : CONSOLIDER L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.3.7.1 CONTEXTE

La 7^{ème} orientation du PGMR est de consolider l'élimination des matières résiduelles, soit l'élimination du papier, du verre, des plastiques, du bois, des métaux, et des matières organiques non recyclables ou non valorisables.

Toutes les municipalités de la MRC éliminent présentement leurs matières résiduelles au LET de Lachute. Les caractéristiques territoriales de la MRC de Pontiac, la réglementation existante et de nouvelles modifications font en sorte que l'élimination des déchets dans la MRC de Pontiac représente un enjeu important. La fermeture des dépôts en tranchées a entraîné l'augmentation des coûts d'élimination des matières résiduelles en raison notamment des coûts de transport.

Depuis 2019, la MRC de Pontiac fait partie du regroupement régional ayant adhéré à la Chaire de recherche en valorisation des matières résiduelles. La chaire de recherche propose de réaliser pour les partenaires une étude comparative du traitement des déchets en Outaouais en vue d'optimiser la gestion des matières résiduelles. Le projet est animé par le CREDDO et un comité technique régional est également constitué.

La phase 1, terminée en 2020, a permis de connaître les projections du flux des matières sur 20 ans, d'établir une liste de solutions de traitement et de valorisation potentielles et d'élaborer un outil d'aide à la prise de décision (grille d'évaluation).

La phase 2, en cours, consiste à finaliser la grille d'évaluation en prenant en compte les critères sociaux et économiques, lancer un appel d'intérêt auprès des entreprises et organiser la concertation régionale pour le choix de la solution.

La phase 3, à venir, consistera en une évaluation précise des coûts et du choix du site de la solution retenue.

Ainsi, la MRC poursuit son implication auprès du regroupement régional dans le but de trouver une solution locale au traitement des déchets et de cesser l'acheminement vers le lieu d'enfouissement actuel.

6.3.7.2 ACTIONS

Afin de consolider l'élimination des matières résiduelles, l'action suivante sera mise en œuvre :

- examiner la possibilité de mettre en place des technologies de traitement et valorisation énergétique des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement.

6.3.7.3 FICHE ACTIONS

Orientation 7	Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles
Objectif spécifique	Améliorer la récupération des matières résiduelles
Action 19.	Examiner la possibilité de mettre en place des technologies de traitement et valorisation énergétique des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement
19.a.	Participer à la phase II de la démarche régionale pour la valorisation des déchets ultimes en Outaouais (grille d'évaluation multicritères et concertation régionale)
19.b.	Participer à la phase III de la démarche régionale (Étude de faisabilité technico-économique et choix de la technologie et du site)
Importance	POURSUITE (P)
Type d'action	ÉTUDE
Début	2023
Fin	2026
Responsable	MRC (19.a., 19.b.)
Partenaires	CREDDO, autres MRC et Ville de Gatineau
Indicateurs de suivi	Rapports des phases II et III
Groupes ciblés	Résidents, ICI et CRD
Indicateurs de suivi globaux	Rapports des phases II et III
Résultats attendus	Choix d'une technologie et d'un site d'implantation

6.3.8 SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2023 - 2030

Le Tableau 51 présente une synthèse du plan d'action du PGMR 2023 - 2030 de la MRC de Pontiac.

Sur le plan de l'importance des actions, le plan du PGMR 2023-2030 contient 10 actions classées en Poursuite (P), 7 actions en Optimisation (O) et 2 actions en Amélioration (A).

Sur le plan du type d'action, le plan du PGMR 2023-2030 contient 8 actions classées en Service (S), 5 actions en ISÉ (I, Information, sensibilisation et éducation), 4 actions en Étude (É) et 2 actions en Réglementation (R).

Pour rappel, les actions du PGMR 2023-2030 sont classées selon le niveau d'importance et selon le type d'action. Les différents types et niveaux d'importance sont présentés dans le Tableau 50.

Tableau 50 : Classification des actions du PGMR 2023-2030 selon leur niveau d'importance et leur type

Niveau d'importance	
OPTIMISATION (O)	Optimisation du système de GMR par des modifications majeures des services existants, déploiement de nouveaux services ou nouvelle mesure
AMÉLIORATION (A)	Amélioration des mesures en vigueur au PGMR antérieur
POURSUITE (P)	Poursuite de mesures en vigueur au PGMR antérieur, mais dont le plein potentiel est encore à atteindre ou mesures à mener en continu
Type d'action	
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ÉTUDE	Acquisition de connaissances
REGLEMENTATION	Encadrement réglementaire
SERVICE	Modifications des services existants ou déploiement de nouveaux services

Tableau 51 : Synthèse du plan d'action du PGMR 2023 - 2030 de la MRC de Pontiac

Orientations	Actions	Imp.	Type
1. Promouvoir la réduction à la source et la réutilisation des matières résiduelles générées dans chaque ménage	1. Instaurer des campagnes de sensibilisation et d'information à l'attention des citoyens, des employés municipaux et de la MRC, des ICI et entreprises de CRD avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	P	I
	2. Développer des programmes d'éducation relative à l'environnement (ERE) en collaboration avec les institutions scolaires, les groupes communautaires et environnementaux, les organismes gouvernementaux et municipaux	P	I
	3. Réaliser une étude sur les possibilités d'achats en vrac existantes sur le territoire et des possibilités d'amélioration	O	É
2. Favoriser la récupération et le recyclage des matières recyclables	4. Réaliser une étude sur la situation de la collecte des matières recyclables des ICI assimilables du territoire	O	É
	5. Devenir partenaire de EEQ dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective et collaborer à la mise en place du nouveau système de collecte sélective	O	S
3. Encourager et faciliter le recyclage des matières organiques	6. Campagnes de sensibilisation et d'information sur le compostage et la collecte des matières organiques	P	I
	7. Mettre en place un système de collecte des matières organiques du secteur municipal et des ICI assimilables	O	S
	8. Mettre en place un système de collecte des matières organiques des ICI non assimilables	O	S
4. Favoriser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), des pneus hors d'usage, des plastiques agricoles et des appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation	9. Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des RDD, pneus hors d'usage, plastiques agricoles, appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation et les lieux de dépôts dans la MRC de Pontiac avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	P	I
	10. Permettre l'apport volontaire des RDD, pneus hors d'usage, appareils électroniques et de réfrigération ou climatisation dans tous les sites de réception municipaux pour les résidents permanents et saisonniers	A	S
	11. Créer un réseau de points de dépôts dans les sites de réception municipaux pour la récupération des plastiques agricoles	O	S
5. Promouvoir et faciliter la collecte des encombrants et des résidus CRD	12. Campagnes de sensibilisation et d'information sur la récupération des encombrants et des résidus CRD avec un volet spécifique pour les résidents saisonniers	P	I
	13. Permettre l'apport volontaire des encombrants et des résidus de CRD dans tous les sites de réceptions municipaux des municipalités pour les résidents permanents et saisonniers et acheminer ces résidus dans les bonnes filières	A	S
	14. Créer un réseau de magasins de réemploi dans les sites de réception municipaux	O	S
	15. Modifier les règlements municipaux pour la délivrance de permis et exiger que les résidus de CRD soient triés à la source et acheminés à un centre de tri habilité	P	R
6. Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques	16. Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac	P	É
	17. Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques	P	R
	18. Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés	P	S
7. Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles	19. Examiner la possibilité de mettre en place des technologies de traitement et valorisation énergétique des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement	P	É
Importance Type	O : OPTIMISATION / A : AMÉLIORATION / P : POURSUITE I : ISÉ / É : ÉTUDE / R : REGLEMENTATION / S : SERVICE		

6.4 PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication du PGMR vise à supporter la réalisation et le contrôle des campagnes de sensibilisation et d'information envisagées. Il comprend l'ensemble de la démarche à adopter en vue d'atteindre les objectifs du PGMR.

En vue d'assurer une juste connaissance des enjeux associés à la gestion des matières résiduelles et une participation optimale et continue de la population aux interventions du PGMR, les axes de communication présentés ci-après sont recommandés.

6.4.1 CAHIER D'INFORMATION ET RELATION DE PRESSE

Un cahier d'information contenant une description des points majeurs du PGMR, soit des enjeux actuels et des interventions proposées, sera réalisé. Ce cahier d'information deviendra un outil de présentation pour les responsables des communications et les porte-paroles des municipalités ou de la MRC. Il devra également comprendre un sommaire des questions et réponses les plus fréquemment demandés.

Les porte-paroles pourront faciliter la diffusion de l'information en établissant des relations avec les médias. La tenue de conférences de presse au début de l'entrée en vigueur du PGMR et avant chaque étape majeure constituera également une mesure efficace d'information et de sensibilisation de la population. Par ailleurs, la publication régulière d'articles de presse favorisera le maintien de l'intérêt des citoyens envers l'application du plan de gestion.

6.4.2 ANNONCES LOCALES À LA RADIO, DANS LES JOURNAUX ET LES MÉDIAS SOCIAUX

Des campagnes de sensibilisation à la radio et dans les journaux locaux seront mises en œuvre afin de familiariser la population aux mesures de réduction à la source, de réutilisation, de recyclage, de valorisation et d'élimination. Ces campagnes viseront à rappeler l'importance de la participation des citoyens et des ICI aux actions du PGMR. Elles identifieront également les diverses mesures possibles et ressources disponibles afin d'assurer une gestion intégrée des matières résiduelles.

6.4.3 INTERNET

Des renseignements concernant les étapes jalons du plan de gestion, les personnes ressources à contacter ainsi que les modes et lieux de récupération des divers types de matières résiduelles pourront être intégrées au site internet de la MRC de Pontiac afin d'assurer un accès rapide, régulier et continuels aux résidents et ICI de la MRC.

6.5 PLAN DE SUIVI

Le comité de suivi et de contrôle constitué d'élus des 18 municipalités de la MRC de Pontiac a été formé en 2021 afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Pontiac. La liste des membres de ce comité se trouve sur le site internet de la MRC, dans la section « Environnement » et la fréquence des rencontres de ce comité est en moyenne d'une fois par mois.

Le mandat de ce comité comprend la surveillance et le suivi des étapes jalons du plan de gestion des matières résiduelles et doit s'assurer de l'atteinte des objectifs de récupération et de mise en valeur du plan de gestion et vérifier régulièrement l'application de ces mesures sur l'ensemble du territoire de la MRC (y compris le TNO). Ce comité s'assure de la compréhension des modalités du plan de gestion par les citoyens et les ICI de la MRC.

Le comité de suivi et de contrôle devra produire chaque année un rapport annuel indiquant l'état de la gestion des matières résiduelles dans les municipalités de la MRC ainsi que le niveau d'atteinte des objectifs annuels de récupération et de mise en valeur. Dans l'éventualité où ces objectifs annuels ne sont pas atteints, des recommandations, précisant les façons d'atteindre ces objectifs, devront être fournies pour la prochaine année. Chaque rapport annuel devra également présenter des recommandations afin d'assurer l'atteinte des objectifs globaux du PGMR pour 2030. Ce rapport annuel sera rendu accessible au public via le site internet de la MRC.

L'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR, 2001) présente diverses méthodes de calcul de performance permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de gestion. Ces calculs permettent de connaître les rendements moyens des systèmes de récupération utilisés ainsi que les taux de récupération, de participation, de diversion et d'élimination atteints d'année en année. Il est dès lors possible de vérifier périodiquement les points forts et les points faibles de la mise en œuvre du PGMR. Les lacunes rencontrées peuvent ainsi être clairement identifiées et réajustées en conséquence.

Les formules permettant le calcul de ces indicateurs de performance sont indiquées ci-après en fonction de la filière spécifique à la récupération des matières recyclables par collecte sélective. Ces calculs peuvent toutefois s'adresser aux autres filières et mode de récupération du PGMR.

6.5.1 RENDEMENT MOYEN

Le calcul du rendement moyen annuel permet de connaître les quantités de matières recyclables récupérées annuellement par individu. Ce calcul correspond au rapport entre la quantité de matières récupérées annuellement et le nombre de personnes desservis par le système de collecte sélective :

$$\text{Rendement moyen (t/pers./an)} = \frac{\text{Quantité de matières recyclables récupérées (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$$

6.5.2 TAUX DE RÉCUPÉRATION

Le calcul du taux annuel de récupération des matières recyclables permet de spécifier le niveau de performance du programme de récupération utilisé, où 100% indique un taux de récupération maximal. Ce taux correspond au rapport entre les quantités de matières recyclables récupérées annuellement et les quantités de matières recyclables potentiellement disponibles :

$$\text{Taux de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantité de matières recyclables récupérées (t/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}} \times 100$$

6.5.3 TAUX DE PARTICIPATION

Le calcul du taux de participation à la collecte sélective mesure l'efficacité de la récupération des matières résiduelles. Ce taux représente la proportion entre le nombre de ménage (ou de porte) participant à la collecte sélective des matières recyclables et le nombre de ménages (ou de portes) desservis par ce système de collecte. Le terme participant correspond au minimum à une participation aux 4 semaines pour une collecte hebdomadaire ou une participation aux 8 semaines pour une collecte bimensuelle :

$$\text{Taux de participation (\%)} = \frac{\text{Nombre de ménages participants}}{\text{Nombre de ménages desservis}} \times 100$$

6.5.4 TAUX ANNUEL DE DIVERSION

Le calcul du taux annuel de diversion permet de connaître les quantités annuelles de matières détournées de l'élimination (valorisées) comparativement à la quantité totale de résidus générée annuellement. La quantité de matières valorisées exclue les rejets de tri et inclue toutes les matières résiduelles :

$$\text{Taux de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité de matières valorisées (t/an)}}{\text{Quantité totale de résidus générés (t/an)}} \times 100$$

6.5.5 TAUX D'ÉLIMINATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Le taux d'élimination par rapport à l'année précédente permet de vérifier l'atteinte des objectifs du PGMR. Ce taux se calcule en faisant le rapport entre les quantités de résidus éliminées annuellement et les quantités de résidus éliminés lors de l'année précédente :

$$\text{Taux d'élimination par rapport à l'année précédente (\%)} = \frac{\text{Quantité de résidus éliminés (t/an)}}{\text{Quantité de résidus éliminés (t/an-1)}} \times 100$$

6.6 BUDGET PRÉVISIONNEL

Selon le budget prévisionnel, les dépenses en ressources humaines (RH), ressources externes (RE) et communication (COM) nécessaires à la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Pontiac s'élèveront à 362 250 \$ pour la période 2023-2030 (Tableau 52), soit 45 281 \$ par année en moyenne.

En ce qui concerne les revenus, les sommes annuelles provenant du programme de redistribution des redevances à l'élimination sont en moyenne de 53 000 \$ (Années 2019, 2020 et 2021). Ces sommes seront utilisées pour couvrir les dépenses en ressources externes, communication et contribuer au financement de certaines actions du PGMR dont les montants n'ont pu être évalués à ce stade.

Tableau 52 : Budget prévisionnel de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR 2023-2030 de la MRC de Pontiac

Orientations	Actions	Dépenses (\$)			
		RH	RE	COM	Total
1	1	16800	0	16000	32800
	2	8400	0	16000	24400
	3	2800	5000	0	7800
2	4	8400	10000	0	18400
	5	10500	10000	0	20500
3	6	8400	0	8000	16400
	7	22750	10000	0	32750
	8	18200	10000	0	28200
4	9	8400	0	8000	16400
	10	11200	0	0	11200
	11	11200	0	0	11200
5	12	8400	0	8000	16400
	13	24500	0	0	24500
	14	17500	0	0	17500
6	15	7350	0	0	7350
	16	8400	0	0	8400
	17	8400	0	0	8400
7	18	8400	0	0	8400
	19	43750	7500	0	51250
Total		253750	52500	56000	362250
TOTAL/AN		45281			
Revenus (\$)					
Redistribution des redevances à l'élimination					
Total		424000			
TOTAL/AN		53000			

Certains programmes de financement pourront également être mis à contribution pour financer ces actions. Une liste non exhaustive par orientation du plan d'action est présentée dans le Tableau 53. Dans l'éventualité où les programmes de financement listés ne seraient plus disponibles au moment nécessaire, la MRC surveillera attentivement la publication de nouveaux programmes permettant éventuellement un financement similaire.

Tableau 53 : Programmes de financement

Orientations	Source de financement
3	Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) Programme de traitement des matières organiques par compostage et biométhanisation PTMOBC)
4 et 5	Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois

6.7 ÉCHÉANCIER

Le Tableau 54 présente une révision de l'échéancier de mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Pontiac. L'échéancier des étapes jalons a été réajusté en considérant le premier trimestre de 2023 comme étant le début de la mise en application du plan de gestion. Cet échéancier est ici présenté à titre indicatif en vue de faciliter l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Échéancier (suite)								
Orientation 6. Mettre en place un programme de gestion des boues des installations septiques								
16. Établir un inventaire précis des installations septiques et des volumes de boues générés sur le territoire de la MRC de Pontiac								
17. Établir un système de vérification de fréquence de vidange des fosses septiques								
18. Confier la gestion des boues de fosses septiques à des entrepreneurs privés								
Orientation 7. Consolider l'élimination actuelle des matières résiduelles								
19. Examiner la possibilité de mettre en place des technologies de traitement et valorisation énergétique des déchets afin de réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement								

7 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Répertoire des entreprises d'emploi-Québec.

http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp

Emploi Québec Outaouais, 2015. Portrait de la main d'œuvre et de l'emploi - MRC de Pontiac.

http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/07_imt_portrait-Pontiac_2015.pdf

Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, 2015. Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2014, selon le découpage géographique au 1er juillet 2014.

http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/population-demographie/structure/MUN_Total.xlsx

Institut de la statistique du Québec, 2014. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>

Loi sur la qualité de l'environnement, Gazette officielle du Québec, chapitre Q-2

MAPAQ, 2013. Portrait agroalimentaire de la MRC de Pontiac.

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Outaouais/Portrait_Pontiac_francais.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2011. Plan d'action 2011-2015.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/plan-action.pdf>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2019. Plan d'action 2019-2024.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pggmr.pdf>

Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP), 2014. Bilan 2012 du recyclage des matières résiduelles fertilisantes.

MRC de Pontiac, 2006. Plan de gestion des matières résiduelles - Règlement 118-2206 adopté le 23 mai 2006.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/prorecyc/docs/PGMR/Pontiac/Pontiac.pdf>

MRC de Pontiac, Service d'évaluation foncière, 2019. Sommaire du rôle d'évaluation foncière de l'année 2019.

MRC de Pontiac, 2013. Caractérisation du territoire agricole.

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, L.R.Q., c. Q-2 r 6.02.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R19.htm